



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

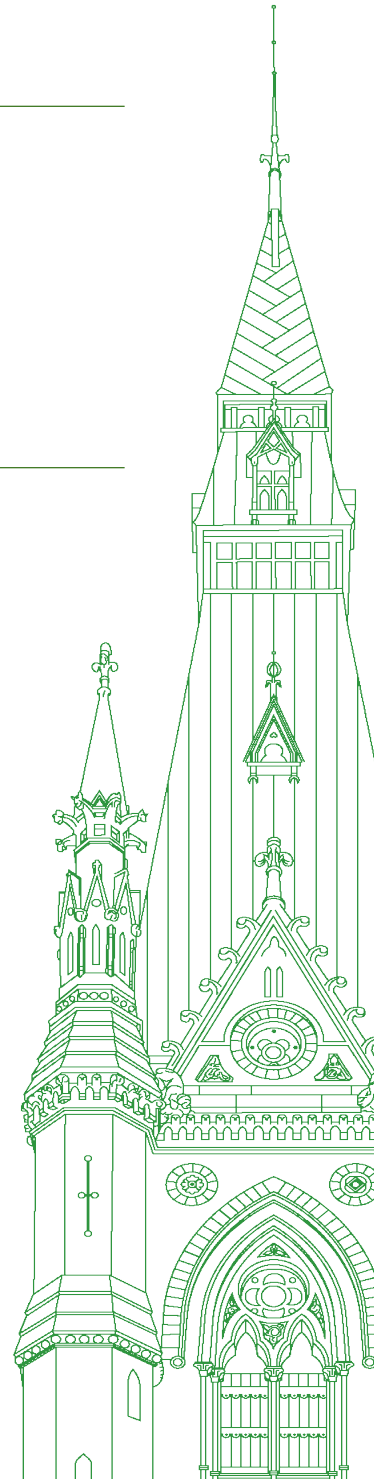
Comité permanent du patrimoine canadien

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 012

Le mercredi 5 novembre 2025

Présidente : Lisa Hepfner



Comité permanent du patrimoine canadien

Le mercredi 5 novembre 2025

• (1630)

[Traduction]

La présidente (Lisa Hepfner (Hamilton Mountain, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 12^e réunion du Comité permanent du patrimoine canadien.

Avant de commencer, je demanderais à tous les participants en personne de lire les directives qui sont inscrites sur les cartes mises à jour sur la table devant vous. Ces mesures ont été mises en place pour aider à prévenir les incidents acoustiques et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes.

Vous remarquerez également qu'un code QR se trouve sur la carte. Il renvoie à une courte vidéo de sensibilisation, au besoin.

Conformément à la motion de régie interne adoptée par le Comité, je peux confirmer que tous les témoins ont effectué les tests de connexion requis avant la réunion. Je crois que nous éprouvons actuellement quelques difficultés en ligne, mais nous allons poursuivre les délibérations. J'espère que ces problèmes seront résolus avant que nous entendions les participants en ligne.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole et je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le lundi 22 septembre 2025, le Comité se réunit aujourd'hui pour étudier les répercussions des progrès technologiques en matière d'intelligence artificielle sur les industries créatives.

Nous accueillons aujourd'hui Stephanie Enders, cheffe de la livraison à l'Alberta Machine Intelligence Institute.

Nous accueillons aussi Pierre-Philippe Côté, entrepreneur et fondateur d'Orio.

Nous avons également Archita Ghosh, présidente de Rezolution Pictures International inc.

De l'Union des Artistes, nous entendrons Tania Kontoyanni, présidente du conseil d'administration.

Enfin, nous entendrons également Victoria Shen et Neal McDougall, de la Writers Guild of Canada.

Chaque témoin ou chaque organisme dispose de cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire.

Nous entendrons d'abord Mme Stephanie Enders. Vous avez la parole. Vous avez cinq minutes.

Stephanie Enders (cheffe de la livraison, Alberta Machine Intelligence Institute): Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant le Comité aujourd'hui.

Je m'appelle Steph Enders et je suis cheffe de la livraison à l'Alberta Machine Intelligence Institute, ou l'AMII, l'un des trois instituts nationaux d'excellence en matière d'intelligence artificielle au Canada qui ont été créés en 2017 dans le cadre de la Stratégie pan-canadienne en matière d'intelligence artificielle.

Il est essentiel de commencer par reconnaître le caractère unique et la richesse des antécédents du Canada dans ce domaine. Des chercheurs canadiens, notamment le conseiller scientifique en chef de l'AMII, M. Richard Sutton, ainsi que M. Geoffrey Hinton et M. Yoshua Bengio, sont souvent considérés comme les parrains de l'intelligence artificielle. En effet, ils ont établi les fondements théoriques de l'apprentissage par renforcement et de l'apprentissage profond modernes, des domaines qui sont au cœur de l'intelligence artificielle appliquée que vous utilisez chaque jour.

M. Sutton a récemment reçu le prix Turing, ce qui signifie que nos instituts nationaux sont désormais dirigés par trois lauréats de ce prix. Le Canada hérite ainsi d'un rôle de chef de file mondial et d'une responsabilité permanente dans la définition d'une voie éthique et novatrice pour cette technologie.

La mission en matière d'intelligence artificielle d'AMII vise le bien commun et s'appuie sur trois piliers interdépendants, soit l'invention, l'innovation et la diffusion. L'invention concerne notre engagement à l'égard de la recherche fondamentale. L'innovation est l'adoption et la commercialisation des résultats de cette recherche. Enfin, et c'est peut-être le plus important dans le cadre du mandat du Comité, la diffusion concerne le transfert à grande échelle de connaissances, la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre.

Pour faire véritablement progresser ce domaine de manière responsable, nous investissons de manière ciblée dans la recherche en formant une nouvelle génération de chercheurs bilingues. Ces chercheurs font progresser non seulement les méthodologies de l'intelligence artificielle, mais aussi les connaissances approfondies dans des domaines comme l'espace, la santé, la chimie, la biologie et les industries créatives. Cette expertise place notre prochaine génération de talents dans une position idéale pour faire progresser le domaine avec les encouragements nécessaires, mais elle garantit aussi que l'intelligence artificielle est au service de cette industrie et non l'inverse.

Même si le débat public est actuellement dominé par l'intelligence artificielle générative, c'est-à-dire des outils qui créent des images, de la musique et du texte, je tiens à souligner que l'impact de l'apprentissage automatique va bien au-delà des résultats axés sur l'attrait de la nouveauté, également appelés contenu dégénératif. Nous devons prendre en considération les autres formes d'intelligence artificielle qui offrent des possibilités considérables, mais souvent négligées, qu'il s'agisse des moteurs de recommandations qui aident le public à trouver des artistes locaux, des outils d'analyse prédictive qui peuvent aider à planifier des tournées ou des outils qui optimisent les mécanismes de production. L'intelligence artificielle a le potentiel de soutenir les activités des industries créatives, et pas seulement les créations artistiques elles-mêmes.

Le potentiel de productivité qui permet de réaliser des gains considérables en matière de créativité, de productivité et de création de nouveaux modèles commerciaux est bien réel. Il doit cependant s'accompagner de pratiques responsables en matière d'intelligence artificielle qui privilégient la confidentialité, la sécurité et l'équité, ainsi que des mesures d'atténuation nécessaires pour réduire les risques.

Le Canada a mis plus de temps que ses homologues du G7 à adopter l'intelligence artificielle et à mettre sur pied les entreprises à forte croissance qui tireront, au bout du compte, le meilleur parti de ces recherches. Les industries créatives ont la possibilité non seulement d'adopter ces technologies, mais aussi de les commercialiser par l'entremise d'entreprises en démarrage axées sur l'intelligence artificielle, par exemple Artificial Agency. Le Canada peut rapidement favoriser l'accès à ces possibilités au sein de l'industrie créative en se concentrant sur les leviers qui permettent d'améliorer l'accès au capital, aux ressources informatiques et aux clients pour ces entreprises en démarrage axées sur l'intelligence artificielle.

De plus, nous devons nous pencher sur la question du capital humain. Nous pensons que l'acquisition de connaissances sur l'intelligence artificielle, lorsqu'elle est harmonisée à des cadres établis comme celui sur les compétences des étudiants en matière d'intelligence artificielle de l'UNESCO, n'est pas une compétence spécialisée, mais une exigence fondamentale pour tous les travailleurs, y compris les travailleurs dans les industries culturelles. Les personnes qui travaillent avec le contenu doivent comprendre la technologie et les outils qui permettent de le générer ou de réaliser des progrès dans ce domaine.

Notre organisme, l'AMII, a déjà obtenu des résultats positifs dans ce domaine grâce à des programmes spécialisés destinés aux enseignants du primaire et du secondaire, aux étudiants de niveau post-secondaire et aux travailleurs du secteur de l'énergie. Des centaines de milliers de Canadiens devraient avoir accès à ces programmes au cours de l'année à venir.

Cela nous amène aux possibilités considérables liées aux sports. On n'a qu'à penser à la façon dont les sports communautaires créent des adeptes à vie des sports professionnels, comme le baseball, car les participants développent une mémoire musculaire en raison du lien tangible avec l'effort requis. Les arts fonctionnent d'une manière semblable. La créativité assistée par l'intelligence artificielle générative peut représenter une autre voie d'accès importante, car elle permet aux citoyens de participer directement et de manière ludique au processus créatif, et donc de renforcer leur enthousiasme et leur appréciation pour les arts en général, mais seulement si l'accès aux outils s'accompagne d'une bonne connaissance de l'intelligence artificielle.

L'application immédiate de l'intelligence artificielle, en particulier lorsqu'il s'agit des modèles génératifs, soulève de réelles considérations éthiques liées à l'utilisation et à la provenance des données. Nous devons définir clairement la propriété dans ce nouvel écosystème.

Nous les divisons en trois catégories. Tout d'abord, il y a les données qui appartiennent principalement à l'individu et à la communauté dont les efforts, les images et les œuvres ont permis de créer le matériel de formation. Ensuite, il y a les modèles qui contiennent la propriété intellectuelle exclusive et les modèles de source ouverte, qui appartiennent souvent à des entreprises et à des organismes de recherche. Enfin, il y a la surveillance, dont la propriété est une responsabilité partagée avec les systèmes publics, par exemple les mécanismes de réglementation et d'élaboration de politiques, qui fournissent le cadre qui permet de prévenir les préjudices et de garantir l'équité, mais de tenir responsables les gens qui mettent au point et déploient des modèles d'intelligence artificielle.

• (1635)

Enfin, j'aimerais formuler un commentaire très important. Les industries créatives jouent un rôle monumental dans la façon dont nos citoyens perçoivent, imaginent et comprennent ces technologies. Les récits créés par nos cinéastes, nos auteurs, nos musiciens et nos artistes façonnent la compréhension et la perception de la valeur qu'a le public de l'intelligence artificielle, et parfois aussi les malentendus liés à l'intelligence artificielle. Lorsqu'on investit dans le secteur créatif, on investit aussi dans le dialogue national sur notre avenir technologique.

La présidente: Je vous remercie.

La parole est maintenant à Pierre-Philippe Côté, d'Orio.

Vous avez la parole. Vous avez cinq minutes.

Pierre-Philippe Côté (entrepreneur et fondateur, Orio): Je vous remercie.

J'aimerais vous parler brièvement d'Orio.

Orio est une entreprise qui favorise avant tout la souveraineté et la sécurité des données. En effet, Orio accorde la priorité à la sécurité et à la souveraineté des données de ses utilisateurs. Nous exploitons des centres de données décentralisés qui sont intelligemment répartis, afin de minimiser les risques d'atteinte aux données et de garantir la protection et la confidentialité de toutes les données. Nos protocoles de sécurité sophistiqués et nos fréquents audits veillent au respect rigoureux des normes internationales, ce qui permet de créer un environnement résilient aux cybermenaces.

Nos activités sont alimentées par l'hydroélectricité et la chaleur récupérée des serveurs, afin de réduire leur impact environnemental. Orio est une infrastructure infonuagique sécurisée et durable qui répond aux exigences les plus élevées en matière de sécurité et d'intégrité des données.

[Français]

Au sujet de l'incidence de l'intelligence artificielle sur les industries créatives, je vais mettre mon chapeau de créateur, puisque je suis moi-même un artiste et le fondateur du BEAM, un carrefour créatif situé à Saint-Adrien, dans les Cantons-de-l'Est, qui a d'ailleurs été le premier carrefour créatif financé par Patrimoine Canada en 2018.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de m'offrir la parole aujourd'hui pour discuter d'un sujet crucial: l'incidence de l'intelligence artificielle sur les industries créatives canadiennes. En tant que cofondateur du BEAM, un carrefour créatif communautaire basé en Estrie, j'observe au quotidien l'évolution rapide de nos pratiques face à cette révolution technologique. En tant que créateur, éditeur musical, producteur et philanthrope, j'ai particulièrement à cœur ces sujets. Je joue aussi un autre rôle aujourd'hui en tant que cofondateur de la constellation infonuagique Orio Cloud, une entreprise technologique qui vise à fournir des solutions infonuagiques aux entreprises créatives.

Observons tout d'abord le potentiel de transformation positive de l'intelligence artificielle.

L'intelligence artificielle offre des outils puissants permettant de stimuler la créativité, comme la génération de musique, d'images et de scénarios, l'automatisation du montage, la traduction en temps réel et l'analyse de tendances. Ces technologies permettent aux artistes, aux producteurs et aux studios d'explorer de nouvelles formes d'expression, d'accroître leur productivité et de rendre la création plus accessible.

Au Canada, l'intelligence artificielle facilite le rayonnement international de nos contenus et permet à de petites structures, comme la nôtre, d'innover et de rivaliser avec de grands acteurs mondiaux.

Le BEAM en est la preuve concrète. En tant que moteur d'innovation régionale, nous générons des retombées économiques concrètes dans notre communauté rurale du Québec, tout en attirant des projets d'envergure internationale. Dans certains cas, l'intelligence artificielle nous permet d'aller encore plus loin en créant des synergies inédites entre artistes, techniciens et entreprises locales.

Cependant, l'intégration de l'intelligence artificielle soulève des défis majeurs. Les questions de droits d'auteur, d'originalité des œuvres générées et de rémunération des créateurs sont au cœur des préoccupations. Il est essentiel de mettre en place des cadres légaux et éthiques robustes pour protéger les artistes, tout en favorisant l'innovation.

La souveraineté numérique est aussi un enjeu clé. Les entreprises canadiennes comme Orio développent des solutions d'intelligence artificielle responsables, maîtrisées localement, qui garantissent la sécurité des données et la préservation de notre patrimoine culturel. Soutenir ces technologies, c'est s'assurer que l'innovation profite d'abord à nos créateurs et à nos communautés.

Or, la dépendance excessive envers les technologies américaines présente un risque réel pour notre souveraineté culturelle et nationale. Les lois extraterritoriales comme la Patriot Act et la CLOUD Act permettent aux autorités américaines d'accéder aux données hébergées sur des serveurs américains, même si elles concernent des citoyens du Canada ou des œuvres canadiennes. Ce contexte met en péril la confidentialité, la sécurité et la maîtrise de nos contenus culturels et souligne l'importance stratégique de soutenir nos infrastructures numériques et nos solutions locales.

L'intelligence artificielle transforme les métiers créatifs. Certains postes évoluent, d'autres émergent, mais certains risquent de disparaître. Il est donc crucial d'accompagner cette transition par des programmes de formation continue afin que les professionnels puissent s'approprier ces nouveaux outils et rester concurrentiels. Le Canada doit investir dans le développement des compétences numériques et

créatives, en particulier dans les régions et pour les talents émergents.

Bien utilisée, l'intelligence artificielle peut être un formidable vecteur de diversité. Elle permet de donner une voix à des créateurs issus de communautés sous-représentées, d'adapter les contenus à différents publics et d'élargir l'accès à la culture. Toutefois, il faut veiller à éviter les biais algorithmiques et garantir que les outils développés reflètent la richesse culturelle du Canada.

● (1640)

En conclusion, l'intelligence artificielle est à la fois une opportunité et un défi pour les industries créatives canadiennes. Notre responsabilité collective est d'encadrer son développement pour qu'elle serve la créativité humaine, protège nos artistes et renforce le rayonnement culturel du Canada.

J'invite le Comité à soutenir des politiques publiques ambitieuses, conciliant innovation, souveraineté numérique, protection des droits d'auteur et accès équitable à ces nouvelles technologies.

Je vous remercie de votre attention et je reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

La présidente: Merci, monsieur Côté.

[Traduction]

Nous entendrons maintenant Archita Ghosh, de Rezolution Pictures International.

Vous avez la parole. Vous avez cinq minutes.

Archita Ghosh (présidente, Films International Rezolution Inc.): Bonjour. Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui.

Je m'appelle Archita Ghosh et je suis présidente de Rezolution Pictures International. Je n'ai pas utilisé l'intelligence artificielle pour rédiger ma déclaration préliminaire, et elle ne sera donc peut-être pas aussi bonne qu'elle pourrait l'être.

Des voix: Ha, ha!

Archita Ghosh: Rezolution Pictures est une société de production cinématographique et télévisuelle autochtone située à Montréal. Nous produisons surtout des documentaires et des émissions et séries dramatiques.

Nos cofondateurs sont Ernest Webb, qui est un Cri de la baie James, et Catherine Bainbridge. Vous connaissez peut-être certaines de nos œuvres, notamment *Little Bird*, *Rumble*, *Mohawk Girls* et *Spirit of Birth*. Nous sommes heureux de célébrer notre 25^e anniversaire cette année.

L'équipe principale de Rezolution Pictures utilise quotidiennement l'intelligence artificielle pour améliorer sa productivité. En effet, nous structurons des rapports, nous trouvons des sources de recherche et nous gérons nos fichiers de données presque tous les jours avec l'intelligence artificielle. Cela permet d'améliorer l'efficacité de notre entreprise, ce qui la rend plus performante et concurrentielle. Pour nous, il n'y a pas grand-chose à contester ou à remettre en question dans ce cas-ci. Dans ce contexte, l'intelligence artificielle est un outil commercial exploité par les humains.

Cependant, lorsqu'il s'agit du contenu, et surtout du contenu autochtone, d'innombrables défis et questions émergent. Au cœur de ces préoccupations se trouve le principe de la souveraineté des données autochtones, c'est-à-dire le droit des peuples autochtones de gouverner, de contrôler et de protéger les données qui concernent leur culture, leurs terres, leurs langues et leur corps. Au bout du compte, la souveraineté des données autochtones signifie que les Autochtones contrôlent le cadre culturel des données, le processus de collecte des données, le contenu produit, les récits racontés et les priorités soutenues par les données. Les données ne sont pas neutres.

Les intervenants de Rezolution ont de nombreuses préoccupations, dont certaines découlent expressément d'une perspective culturelle autochtone. Il s'agit notamment de la rareté des ensembles de données culturelles précises et impartiales qui peuvent être utilisés par les plateformes d'intelligence artificielle, et du manque de transparence des sources qui alimentent ces plateformes.

Comme tous les créateurs de contenu dans notre secteur, nous sommes également préoccupés par l'absence de mesures de protection bien définies à l'égard de la propriété intellectuelle pour les nombreux niveaux d'éléments générés par l'intelligence artificielle. Voici un exemple concret auquel a fait face notre entreprise et qui reflète la complexité de ces défis.

La plupart des récits racontés par Rezolution sont axés sur les cultures et les collectivités autochtones. Lorsque nous étions en pleine production de l'un de nos documentaires, *Red Fever*, en 2022, nous avons eu besoin d'une image d'un chef haudenaunee du XVIII^e siècle. Nous avons d'abord parcouru les bibliothèques d'images d'archives, puis nous avons utilisé des plateformes d'intelligence artificielle et des données existantes pour tenter de trouver une image représentative, mais sans succès. Au bout du compte, nous avons utilisé nos propres données pour former une plateforme d'intelligence artificielle à produire des images acceptables et aussi précises que possible. Ces images se trouvent dans le documentaire.

Cet exemple nous a motivés à lancer un modeste projet axé sur la culture et la communauté, afin d'apporter les notions de contrôle, de consentement, de reconnaissance, de rémunération et de droit d'auteur aux créateurs et professionnels autochtones, et pour faire progresser les plateformes d'intelligence artificielle vers la souveraineté des données autochtones. La Société de développement des entreprises culturelles a fourni à Rezolution le soutien financier nécessaire pour lancer ce projet l'année dernière.

Étant donné qu'il est rare de trouver des données culturelles précises pour alimenter les systèmes d'intelligence artificielle, nous créons des plus petits ensembles de données vérifiées et organisées, comme nous l'avons fait pour notre documentaire *Red Fever*. Nous avons pu voir des stéréotypes et des préjugés flagrants et irrespectueux, ce qui indique clairement que les immenses ensembles de données qui se trouvent en ligne ne font l'objet d'aucune supervision. L'exemple de *Red Fever* illustre la valeur des petits ensembles de données supervisés par des humains et montre à quel point l'intelligence artificielle peut être un outil incroyablement positif, lorsqu'il est bien géré par les humains, pour améliorer la représentation des Autochtones à l'écran.

Les recherches culturelles et les données accumulées pendant des décennies, avec lesquelles Rezolution a entraîné la plateforme d'intelligence artificielle pour le documentaire *Red Fever*, ont disparu dans les méandres de l'intelligence artificielle. Nous espérons

qu'elles seront utilisées à bon escient, mais que ce soit le cas ou non, aucune note de bas de page ou référence ne mentionne Rezolution et toutes les communautés qui ont contribué à ce projet.

Dans le cadre de notre projet, à l'aide de notre ensemble de données sélectionnées, nous voulons reconnaître et rémunérer les chercheurs, les créateurs de contenu et les travailleurs culturels qui participent à la création de contenu généré par l'intelligence artificielle. Lorsque les systèmes d'intelligence artificielle extraient, traitent et monétisent des données autochtones sans consentement, la colonisation par l'entremise des données continue de causer des préjudices. Rezolution s'est toujours efforcée de favoriser les progrès technologiques et d'offrir aux peuples autochtones la possibilité de raconter leurs propres histoires de la manière qui leur convient.

Je vous remercie.

• (1645)

La présidente: Je vous remercie.

Nous entendrons maintenant Victoria Shen et Neal McDougall, de la Writers Guild of Canada, qui comparaissent en ligne.

Vous disposez de cinq minutes.

Victoria Shen (directrice exécutive, Writers Guild of Canada): Bonjour, madame la présidente et membres du Comité.

Je m'appelle Victoria Shen, et je suis directrice générale de la Writers Guild of Canada. Je suis accompagnée aujourd'hui de Neal McDougall, notre directeur général adjoint. Nous vous remercions de nous avoir invités à comparaître aujourd'hui.

Nous sommes d'avis que l'intelligence artificielle générative a le pouvoir de causer des préjudices, c'est-à-dire d'inonder notre écosystème médiatique de contenu homogénéisé généré par des machines, d'étouffer les voix créatives humaines et canadiennes et de miner les modèles économiques existants tout en réorientant le pouvoir et les profits vers les entreprises.

L'intelligence artificielle générative est formée à partir du travail des artistes et des créateurs et menace désormais leur gagne-pain.

• (1650)

[Français]

Martin Champoux (Drummond, BQ): Excusez-moi, madame la présidente...

[Traduction]

La présidente: Je suis désolée, madame Shen, mais je pense que nous avons un problème avec l'interprétation. Donnez-nous une minute, s'il vous plaît.

[Français]

Martin Champoux: En effet, il semble y avoir un problème technique.

Le greffier du Comité (Jean-François Pagé): En fait, nous entendons deux interprètes en français en même temps. Il faudrait n'en entendre qu'une à la fois.

[Traduction]

La présidente: Madame Shen, pourriez-vous reprendre depuis le début, s'il vous plaît? Nous allons recommencer. Je pense que notre problème est résolu.

Victoria Shen: Oui, certainement.

Bonjour, madame la présidente et membres du Comité. Je m'appelle Victoria Shen, et je suis directrice générale de la Writers Guild of Canada.

[Français]

Martin Champoux: Le problème persiste.

[Traduction]

La présidente: Je suis désolée, mais le problème persiste.

Je vais suspendre la séance pendant un moment et nous allons tenter de résoudre le problème.

• (1650)

(Pause)

• (1650)

La présidente: La séance reprend.

Madame Shen, je suis vraiment désolée, mais pourriez-vous, encore une fois, reprendre depuis le début?

Victoria Shen: Je crois que nous connaissons tous mon nom à présent.

Madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité, nous vous remercions sincèrement de nous avoir invités à comparaître aujourd'hui.

Je m'appelle Victoria Shen et je suis directrice générale de la Writers Guild of Canada. Comme je l'ai déjà dit, mon merveilleux collègue, Neal McDougall, est notre directeur général adjoint. Nous vous sommes très reconnaissants de nous recevoir aujourd'hui.

Nous sommes d'avis que l'intelligence artificielle générative a le pouvoir de causer des préjudices, c'est-à-dire d'inonder notre écosystème médiatique de contenu homogénéisé généré par des machines, d'étouffer les voix créatives humaines et canadiennes et de miner les modèles économiques existants tout en réorientant le pouvoir et les profits vers les entreprises.

L'intelligence artificielle générative est formée à partir du travail des artistes et des créateurs et menace désormais leur gagne-pain. Lorsqu'on présente cette technologie comme un outil qui permettra aux personnes créatives de faire plus avec moins, on risque de passer à côté de l'essentiel.

Nos membres scénaristes créent des œuvres originales qui s'inspirent de la condition humaine. Nous racontons des histoires qui sont propres aux Canadiens. La production culturelle et le soutien aux arts sont des éléments essentiels pour préserver notre identité et la souveraineté de notre nation. Les scénaristes et les artistes remplissent une fonction d'intérêt public qui va bien au-delà du simple fait de remplir les écrans. L'intelligence artificielle est peut-être capable de générer du texte et du contenu, mais ces textes et ce contenu ne sont pas et ne seront jamais nos récits.

À titre d'organisation syndicale, nous avons déjà négocié des mesures de protection pour les scénaristes. Notre convention collective est considérée comme une référence mondiale en la matière. Elle indique notamment que si un producteur fournit aux scénaristes des documents générés par l'intelligence artificielle, il doit le signaler et conclure un contrat conformément à notre convention.

Les documents générés par l'intelligence artificielle sont traités comme des documents sources. Il s'agit d'un terme défini. Cela s'apparente à un document de référence, comme une photographie ou un article de journal. Les documents générés par l'intelligence

artificielle ne peuvent pas être utilisés pour réduire la rémunération ou la reconnaissance des scénaristes. Les scénaristes garantissent également que leur travail n'est pas généré, en tout ou en partie, par l'intelligence artificielle.

• (1655)

Neal McDougall (directeur exécutif assistant, Writers Guild of Canada): Le Canada a besoin d'une politique réfléchie sur l'intelligence artificielle générative, ou IA générative, en particulier en ce qui a trait au droit d'auteur. Le droit d'auteur en soi n'est pas une réglementation, mais bien une propriété intellectuelle. Les droits de propriété sont une condition préalable à des marchés libres et équitables. En ce qui concerne les intrants de l'IA générative, l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur dans l'entraînement de la technologie doit permettre à l'auteur de consentir, de recevoir le crédit et d'obtenir une rémunération.

Le consentement est l'assise dont découlent le crédit et la rémunération. Il doit être accordé explicitement par adhésion et non par un mécanisme de retrait de consentement. Il ne doit pas y avoir de licence obligatoire, ce qui vicierait le consentement et priverait les titulaires d'un mécanisme de marché pour négocier une rémunération. De même, aucune exception relative à l'utilisation équitable ne devrait être créée pour l'entraînement de l'IA, ce qui équivaldrait à ce que le gouvernement impose de transférer la valeur des artistes aux entreprises technologiques.

De leur côté, les extraits de l'IA générative ne sont pas protégeables à l'heure actuelle, ce qui devrait rester ainsi. On justifie depuis longtemps la protection du droit d'auteur par deux éléments différents, mais complémentaires. Premièrement, il faut encourager la création d'œuvres dont profitera en fin de compte la société. Deuxièmement, un créateur a naturellement droit aux fruits de son propre travail. Les extraits générés par l'IA ne correspondent à ni l'une ni l'autre de ces justifications.

De même, le seuil d'intervention humaine nécessaire pour transformer un extrait d'IA en une œuvre protégée par le droit d'auteur doit être élevé. Sinon, nous risquons le phénomène du recyclage des droits d'auteur où, pour des motifs financiers, les humains deviennent de simples traducteurs des extraits générés par l'IA afin de les rendre protégeables par le droit d'auteur.

La transparence est également essentielle. Il existe actuellement une énorme asymétrie de l'information dont disposent les entreprises d'IA et les titulaires de droits. Les gouvernements devraient obliger les entreprises d'IA à fournir une description claire et suffisante du contenu utilisé pour l'entraînement du système, afin de faciliter l'exercice et l'application de leurs droits en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.

Enfin, outre le droit d'auteur, il existe un certain nombre de mesures de soutien à la culture — comme le Fonds des médias du Canada et Téléfilm Canada — et des crédits d'impôt pour soutenir le contenu canadien. Il s'agit de fonds culturels, et non technologiques, de sorte qu'ils devraient continuer à soutenir les créateurs humains plutôt que de financer le contenu généré par l'IA.

Je vous remercie.

La présidente: Je vous remercie.

[Français]

En dernier lieu, je donne la parole pour cinq minutes à Mme Tania Kontoyanni, de l'Union des artistes.

Tania Kontoyanni (présidente du conseil d'administration, Union des artistes): Merci à vous tous, mesdames et messieurs les membres du Comité, de me permettre de m'exprimer, au nom de l'Union des artistes et des 13 000 artistes interprètes que nous représentons, sur cet enjeu qui nous frappe de plein fouet.

Je souhaite tout d'abord mettre quelque chose au clair: les artistes ne sont pas contre l'évolution technologique. Toute l'histoire de l'art nous prouve le contraire, et ce sont souvent les artistes qui ont été les initiateurs des nouvelles technologies.

Toutefois, la situation actuelle est inédite. Jamais auparavant les artistes n'ont été menacés de disparition par la technologie qu'ils avaient contribué à créer. Depuis quelque 20 ans, nous alimentons à notre insu la bête qui menace aujourd'hui de nous dévorer. Soyons lucides: pendant que nous en discutons, des œuvres de créateurs sont usurpées. À chaque instant, images, voix et textes sont utilisés sans consentement et sans rémunération. Si nous ne faisons rien, à plus ou moins long terme, nos artistes pourraient disparaître. Prenons-nous bien la mesure de ce que cela signifie et de ce qui disparaîtrait avec eux? Les répercussions dont le milieu artistique témoigne ne doivent pas être prises à la légère. Elles sont les signes avant-coureurs de ce qui peut se produire dans plusieurs secteurs d'activité de notre société.

Il y a maintenant deux ans que nous sonnons l'alarme. Dans le milieu de la culture, les répercussions de l'intelligence artificielle générative sont réelles. Elles s'accroissent et s'accélèrent. Les dérives sont innombrables: usurpation d'identité, précarisation continue des métiers, disparition de professions entières, notamment celles des artistes de la voix, dont l'avenir est absolument incertain. En effet, combien d'acteurs perdront leur emploi parce qu'un fichier audio modifiable suffira? Les exemples ne manquent pas. Des auteurs, des compositrices et des interprètes découvrent des albums publiés sous leur nom, avec leur image et leur style musical, mais ce ne sont pas leurs créations; ces albums ont été générés artificiellement. On a copié leur voix et leur identité, et on s'est glissé jusque dans leurs redevances, c'est-à-dire leur gagne-pain. Des artistes sont victimes de fausses vidéos, dont on se sert de plus en plus souvent pour hameçonner les citoyens et leur soutirer de l'argent.

Voilà où nous en sommes. Nous tolérons aujourd'hui le piratage, le pillage et le plagiat. Non seulement les voleurs ne sont pas punis, mais on leur déroule le tapis rouge, on les invite à prendre la parole à des tribunes nationales et on tolère que leurs puissants lobbys influencent les gouvernements.

Les grands développeurs de l'intelligence artificielle ont d'ailleurs détecté trois freins à leur expansion: les brevets, le droit d'auteur et la protection des données personnelles. Envisageons-nous sérieusement de céder sur ces éléments et de permettre le contournement de nos lois pour enrichir des multinationales qui exploitent l'intelligence artificielle sans aucune considération pour les cultures nationales et leur souveraineté?

L'intelligence artificielle influence déjà nos conditions de vie ainsi que notre rapport au travail, à la culture, et même à la vérité. Pourtant, la majorité d'entre nous ignore tout de son fonctionnement et de ses implications. Les citoyennes et les citoyens doivent être mieux renseignés et mieux outillés pour comprendre ce qu'ils utilisent, ce qu'ils consomment et ce qu'ils nourrissent. Le dialogue que vous avez amorcé ici doit rester ouvert et impliquer artistes, citoyens, chercheurs, créateurs numériques et décideurs politiques afin de démystifier l'intelligence artificielle et de dissoudre cette opacité qui l'entoure. Chacun de nous porte cette responsabilité.

Comprendre l'intelligence artificielle, c'est nous donner les moyens de décider du monde que nous voulons construire, des valeurs que nous voulons protéger et des limites que nous voulons poser. L'éveil des consciences est urgent.

Y a-t-il des solutions? Même les plus fervents défenseurs de l'intelligence artificielle générative doivent bien pressentir qu'il faudra lui imposer des balises et un encadrement légal, donc moderniser la Loi sur le droit d'auteur.

La transparence doit être absolue. Chaque contenu généré par l'intelligence artificielle doit être identifié comme tel pour la population et les consommateurs, et les bases de données d'entraînement doivent être connues. Les artistes, qu'ils soient créateurs ou interprètes, doivent pouvoir consentir à l'utilisation de leurs œuvres et de leur image, car il s'agit bien d'exploitation, et toute exploitation d'une œuvre doit donner lieu à une rémunération. C'est ainsi que les artistes gagnent leur vie.

Cela doit être accompagné d'un financement adéquat de nos industries culturelles, particulièrement les plus menacées par cette nouvelle technologie.

Il faut aussi moderniser de façon urgente le régime canadien de la copie privée pour tenir compte des nouvelles réalités numériques et redonner à ce régime sa pleine capacité de soutien à notre production culturelle.

Finalement, il faut envisager un soutien aux artistes canadiens et canadiennes lorsqu'un recours pour défendre leurs droits contre les grandes entreprises technologiques est nécessaire.

● (1700)

En conclusion, informer, débattre, éduquer: voilà le premier devoir d'un État démocratique devant cette nouvelle réalité. Le Canada a tous les atouts pour exercer un leadership mondial en matière d'éthique de l'intelligence artificielle. Un pays qui se définit comme étant multiculturel a le devoir de protéger la pluralité de ses expressions artistiques. Il y va de sa souveraineté culturelle.

Nos créateurs et créatrices sont ceux qui font barrage à l'uniformisation culturelle. Aidez-nous à résister, car, au moment où je vous parle, ce barrage menace de céder.

Je vous remercie de votre écoute.

● (1705)

La présidente: Merci, madame Kontoyanni.

[Traduction]

Nous allons maintenant passer aux questions des députés.

Je remarque que quelques nouveaux députés se joignent à nous aujourd'hui.

Je vous souhaite la bienvenue, Mike Dawson.

[Français]

Bienvenue, Marianne Dandurand.

Nous sommes très contents de vous accueillir aujourd'hui.

[Traduction]

Nous allons commencer par Mme Thomas, pour six minutes.

Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Merci beaucoup.

Ma première question s'adresse à Mme Ghosh.

Tout d'abord, je crois comprendre que vous êtes en poste depuis environ un an et demi, soit depuis avril 2024. D'après ce que j'ai lu, il semble que vous faites un excellent travail. Je vous félicite d'avoir accepté ce poste.

Archita Ghosh: Je vous remercie.

Rachael Thomas: J'ai lu un peu à votre sujet, et ce n'était pas vraiment l'endroit où vous pensiez initialement aboutir. Vous avez dit que vous êtes davantage une spécialiste des mathématiques que de la littérature et des arts.

Archita Ghosh: J'ai commencé ma carrière comme ingénieure.

Rachael Thomas: Vous avez apparemment réussi à faire profiter l'industrie de votre esprit mathématique. Vous avez notamment dit vouloir trouver des façons de mettre en place un modèle d'affaires où votre organisation est moins à la merci du gouvernement et plus indépendant. Ce n'est pas une chose que j'entends souvent dans les secteurs créatifs ou culturels. La plupart réclament plus de fonds au gouvernement. Vous tenez beaucoup à être viable. Je peux comprendre, et cela m'intrigue.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ce modèle d'affaires et sur l'avantage que vous en tirez?

Archita Ghosh: Oui. Cela n'a pas grand-chose à voir avec l'IA, mais je peux vous donner un petit aperçu.

Essentiellement, nous voulons nous diversifier. Je suis venue dans l'entreprise pour diversifier les activités, afin que nous puissions passer d'une production à l'autre, comme de nombreuses sociétés de production. On fait une production et on la termine. Avant la fin, on cherche la prochaine série de subventions pour la prochaine production. Une chose n'attend pas l'autre, alors nous voulons nous diversifier.

L'une de ces stratégies de diversification est le développement du secteur communautaire. Nos deux propriétaires, Mme Bainbridge et M. Webb, viennent de Chisasibi. Nous faisons venir la-bas un carrefour de production vidéo. Il aura son propre modèle d'affaires. Nous amenons la production sur place. Nous avons déjà quelques productions en cours à Chisasibi. C'est un volet de la diversification.

L'autre aspect est la technologie. En réalité, nous y allons un peu au compte-gouttes. Un modeste fonds de la Société de développement des entreprises culturelles, ou SODEC, nous a permis de créer nos petits jeux de données pour assurer la représentation des Autochtones, dont nous parlions. À notre connaissance, ce volet n'existait pas vraiment. Nous avons vraiment fait des pieds et des mains pour réaliser notre film. Je suis une femme d'affaires. Je suis une entrepreneure. J'aime trouver des modèles d'affaires intéressants et différents qui ne dépendent pas d'une seule source de financement, ou de quelques-unes. Nous cherchons à nous diversifier avec tous ces éléments et à créer un modèle d'affaires qui les intègre tous.

Rachael Thomas: Dans ce cas, quelles sont les possibilités de rallier d'autres investisseurs à vos côtés et de faire connaître d'importantes histoires d'un point de vue autochtone? Quelles sont les occasions à saisir en ce sens?

Archita Ghosh: Parlez-vous de l'IA?

Rachael Thomas: Non, pas du tout. Du point de vue des affaires, est-il possible de réunir des investisseurs privés et des membres de la communauté à vos côtés pour qu'ils s'approprient ces histoires et les diffusent à un vaste auditoire?

Archita Ghosh: Les Films Rezolution comptent 25 ans d'histoires. Nous avons un riche catalogue. Nous n'avons jamais eu l'occasion, et nous ne l'avons toujours pas sous ma direction, d'organiser les films, de les rassembler, de les distribuer et de les diffuser dans le monde. Nous n'avons pas le temps. Nous n'avons même pas l'expertise pour le faire.

Dans un monde idéal, j'aurais un petit service de distribution qui nous aiderait à monétiser notre énorme catalogue. Il y a une forte demande de contenu autochtone. La demande est considérable, mais nous n'avons pas les ressources. Nous sommes une assez petite entreprise de production qui passe d'une production à une autre et qui essaie de faire toutes sortes de choses différentes. Nous n'avons pas les ressources pour le faire, mais nous sommes bel et bien ouverts aux investissements qui permettraient d'optimiser d'autres parties de notre entreprise.

Rachael Thomas: L'une des choses que j'ai observées dans mon secteur, c'est que lorsque des partenaires communautaires sont invités, que des fonds du secteur privé permettent de concrétiser une vision, il y a une grande fierté. Les gens s'en enorgueillissent plus qu'en acceptant de l'argent du gouvernement. Je trouve cela intéressant. Je pense que le modèle que vous voulez réaliser est fascinant et qu'il faut s'en réjouir. J'imagine que cela représente énormément de travail pour vous, mais je voulais simplement prendre le temps de vous en féliciter. Je pense que c'est important.

Archita Ghosh: Je tiens simplement à dire que nous avons une excellente équipe à Rezolution, et que je ne suis pas seule.

Rachael Thomas: C'est certain, mais vous faites preuve d'un grand leadership. Je vous remercie d'avoir pris un moment pour explorer cette question avec moi.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Enders.

Vous avez dit que le Canada accuse un retard par rapport aux autres pays du G7 en ce qui concerne l'adoption de l'IA, et je me demande pourquoi.

• (1710)

Stephanie Enders: C'est une grande question, et je vous remercie de la poser.

C'est une tendance qui se dessine avec le défi de productivité que rencontre le Canada depuis de nombreuses années, voire des décennies. Lorsque les choses évoluent, nous attendons souvent de voir ce que font nos pairs d'autres pays avant de nous lancer. À l'Alberta Machine Intelligence Institute, ou AMII, nous travaillons d'arrachepied pour trouver des voies de passage afin d'aller à la rencontre des entreprises canadiennes et encourager leur adoption de la technologie.

Le plus grand obstacle que nous voyons en ce moment, c'est le manque de connaissances sur la technologie, en particulier au sein de la haute direction et des conseils d'administration. Nous accordons donc une très grande priorité à la formation des cadres et des conseils d'administration. Ce savoir les aide à investir dans l'intelligence artificielle et à prendre des décisions à ce chapitre. Leurs équipes sont très enthousiastes à l'idée d'utiliser cette technologie, mais elles veulent le faire suivant un modèle de gouvernance adéquat, et en s'assurant de viser les mêmes objectifs et résultats que leurs dirigeants.

Nous avons ciblé toute la gamme de programmes de littératie, parce que nous savons qu'il y a toujours des gens enthousiastes. Il y a un phénomène qu'on appelle l'intelligence artificielle fantôme, où une entreprise n'a peut-être pas adopté de politique ou d'outil particulier, mais son employé l'utilise beaucoup à la maison, et l'apporte au travail. Cette pratique ne donnera pas lieu à l'adoption massive de l'intelligence artificielle et aux gains de productivité que nous espérons avoir en tant que nation. Nous devons vraiment nous assurer que les travailleurs, les gestionnaires, les cadres et les conseils d'administration utilisent tous la même stratégie pour comprendre la technologie.

Rachael Thomas: C'est intéressant.

Je vous remercie.

La présidente: Monsieur Al Soud, vous êtes le prochain. Vous avez la parole pour cinq minutes.

Fares Al Soud (Mississauga-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente.

La présidente: Je suis désolée, vous avez plutôt six minutes. Excusez-moi.

Fares Al Soud: Je suis heureux de vous voir, comme toujours, et je remercie nos témoins d'être avec nous aujourd'hui. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Madame Enders, dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit avec un grand sourire et une grande fierté qu'AMII est l'un des principaux instituts de recherche et de formation sur l'intelligence artificielle au Canada. L'Institut semble croire fondamentalement que la littératie en matière d'intelligence artificielle doit être accessible à tous, et vous en avez discuté il n'y a pas si longtemps.

Nous avons reçu Mme Kearney, et elle a parlé avec fougue du travail incroyable qui se fait là-bas.

Dans l'entrevue que vous avez accordée à la *St. Albert Gazette* l'année dernière, vous avez fait valoir que la littératie en matière d'intelligence artificielle devrait permettre aux travailleurs d'adopter l'intelligence artificielle. L'article indiquait que l'intelligence artificielle générative « pourrait aider les artistes à accomplir des tâches non créatives, comme demander des subventions, ou servir d'inspiration pour de nouvelles œuvres d'origine humaine. »

Deux questions importantes en découlent. La première est cette interrogation quasi philosophique sur le seuil de la créativité. La deuxième est une de mes craintes, à savoir que le rythme de l'innovation n'est pas toujours facile à suivre.

Dans cette optique, quel est le seuil de la créativité, selon vous? Comment pouvons-nous nous assurer que ces connaissances peuvent être transmises dans un monde qui évolue aussi vite?

Stephanie Enders: Je vais d'abord répondre à la question sur la littératie.

Pour ceux qui ne connaissent pas le Référentiel de compétences en IA pour les apprenants de l'UNESCO, il s'agit d'un ensemble de quatre compétences qui s'ajoutent les unes aux autres. Il faut d'abord avoir une perspective centrée sur l'humain, qui est suivie d'une compréhension éthique de l'IA. Ensuite, il y a les outils et les technologies d'IA, que les gens veulent souvent mettre en premier, et enfin, il y a les systèmes d'IA, qui portent sur la façon de construire des systèmes d'IA, mais au moyen de l'IA. C'est le premier élément, qui consiste à comprendre la différence entre une habileté et une compétence sur le plan de la fluidité.

Ensuite, il faut comprendre que les divers types de travailleurs canadiens auront besoin de différents niveaux de compétences — ceux qui sont intrigués par l'IA, les utilisateurs d'IA, les concepteurs d'IA et les stratèges en matière d'IA. Il ne faut pas créer un modèle unique d'acquisition des compétences, car il sera différent d'un secteur à l'autre et d'un individu à l'autre. Encore une fois, l'objectif n'est pas d'imposer un type d'utilisation donné, mais de fournir aux gens les outils dont ils ont besoin pour faire des choix éclairés.

En ce qui concerne le seuil de la créativité, c'est comme me demander de numéroter les étoiles. Je suis une artiste ratée. Quand j'étais jeune, je faisais de la danse. Cette voie n'a pas fonctionné pour moi, mais j'ai eu la chance de commencer tôt ma carrière en gestion des arts et de la culture, notamment avec la rédaction du programme d'enseignement en gestion des arts et de la culture offert à l'Université MacEwan.

Je crois donc fermement que tout le monde a une capacité de créativité, mais qu'il y a vraiment différentes façons de mettre en pratique cette mémoire musculaire. Comprendre à quel point il est difficile de faire quelque chose dont on est fier dans le domaine de l'IA générative est en fait un rappel brutal de l'importance des artistes humains. C'est presque comme tenir un miroir et se rendre compte à quel point on est mauvais dans un domaine.

Cette conversation sur les données est intéressante. Nous sommes peut-être à un tournant, compte tenu de la quantité de données qu'il reste pour l'entraînement de ces grands modèles fondamentaux. M. Richard Sutton, qui est le grand-père de l'apprentissage par le renforcement, situe vraiment son travail dans cette « ère d'expérience ». Lorsque je pense au seuil de la créativité, je songe à son travail, et ce sont des modèles où on apprend par l'expérience; on crée sa propre expérience dont on tire un apprentissage. Dans ce modèle, il n'y a pas de seuil pour la créativité, mais tout dépend vraiment de la façon qu'elle est définie. Je ne sais pas si je dirais que les modèles sont créatifs.

• (1715)

Fares Al Soud: C'est formidable. Je vous remercie. C'était très bien.

[Français]

Monsieur Côté, votre travail met l'accent sur la protection des données culturelles et la maîtrise technologique des créateurs à l'ère de l'intelligence artificielle. Dans une entrevue accordée à *La Presse*, vous avez dit: « C'est important d'être souverain et de contrôler ses données. »

Dans un contexte où le développement de l'intelligence artificielle se fait souvent à l'étranger, quelles mesures pouvons-nous adopter pour garantir cette souveraineté sur les données culturelles canadiennes?

Pierre-Philippe Côté: En fait, la décentralisation des centres de données est un enjeu sur lequel Orio veut travailler. Nous voulons aussi créer des outils à grande capacité de calcul pour nos institutions canadiennes.

Je peux vous donner un exemple concret. Supposons qu'une artiste se fasse donner un casque de réalité virtuelle par une grande entreprise américaine arborant le logo de la pomme, mais que, en échange, elle doive lui fournir chaque semaine des informations sur ce qu'elle aime du logiciel et sur les améliorations que l'entreprise pourrait y apporter. À ce moment-là, la propriété intellectuelle et l'expertise de l'artiste deviendraient la propriété de cette grande entreprise.

Il y a donc une dérive possible. Notre vision consiste à créer des outils ici, au Canada, qui permettraient la même exploration d'un tel casque, mais dans un circuit fermé, afin que l'artiste conserve sa propriété intellectuelle ainsi que tous les autres types de propriété intellectuelle qui en découleraient.

Fares Al Soud: Il ne me reste pas beaucoup de temps, alors je vais poser rapidement ma question.

Vous défendez également une vision écologiquement responsable. Pensez-vous que les politiques publiques en matière d'intelligence artificielle devraient inclure des critères environnementaux?

Pierre-Philippe Côté: Effectivement, le développement des technologies de l'intelligence artificielle et des centres de données doit être décentralisé, écoresponsable et durable. On doit y faire face, car on aura besoin d'une capacité de calcul de plus en plus grande pour toutes sortes de raisons, que ce soit pour le développement industriel, pour la défense ou pour la créativité. Je pense qu'il est temps de se questionner sur le modèle de développement et de penser à des modèles plus petits et décentralisés qui vont permettre de créer des emplois partout au Canada et de rapprocher les technologies de nos régions, des citoyens et des utilisateurs.

Fares Al Soud: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Al Soud.

Monsieur Champoux, vous avez la parole pour six minutes.

Martin Champoux: Merci, madame la présidente.

Je veux juste dire à Mme Enders qu'elle n'est pas la seule à avoir eu des aspirations artistiques sans avoir le talent pour les réaliser. J'ai commencé à jouer de la guitare à l'âge de 12 ans. J'ai rêvé d'être dans un groupe de musique toute ma vie, et j'ai fini par faire de la radio, parce que je n'étais pas capable d'enchaîner trois accords. Alors, je la comprends parfaitement, tout comme mon collègue M. Généreux aussi, je crois. Il y a juste M. Myles, ici, qui peut rire de nous.

Malgré cette expérience ratée d'artiste, nous avons développé un amour de la culture et une admiration pour les artistes. C'est pour cette raison que nous faisons cette étude aujourd'hui: nous voulons savoir comment sauver ce milieu que nous aimons tant.

Madame Kontoyanni, tantôt, vous avez terminé votre allocution en disant que les artistes faisaient barrage à l'uniformisation culturelle, mais que ce barrage était en train de céder. Est-ce vraiment l'état d'esprit dans lequel se trouvent les membres de l'Union des artistes présentement, c'est-à-dire qu'ils sont à bout de souffle et ont l'impression de se faire passer dessus par un rouleau compresseur?

Tania Kontoyanni: Je ne vous cacherai pas qu'il y a énormément de craintes en ce moment. C'est la première fois que nous faisons face à un tel danger.

Outre le fait que certains d'entre nous ont l'impression qu'il est déjà trop tard, que nous avons déjà trop nourri la bête, que nos données sont déjà éparpillées partout et que nous ne savons plus ce qui

nous appartient vraiment, il y a toutes les menaces que nous rencontrons sur le terrain.

Par exemple, de plus en plus de producteurs locaux et internationaux, de grands promoteurs, viennent cogner à notre porte pour nous offrir un contrat, mais ils veulent en rajouter pour pouvoir modéliser notre voix, par exemple. Quand nous refusons, le travail se fait ailleurs; nous perdons ces contrats.

• (1720)

Martin Champoux: Êtes-vous d'accord pour dire qu'un comédien, par exemple, en acceptant un tel contrat, signe pratiquement son arrêt de mort? Sa voix va simplement être reproduite, avec son accord, dans des productions pour lesquelles il ne sera plus rémunéré par la suite, si je comprends bien.

Est-ce bien ce que ça veut dire?

Tania Kontoyanni: L'encadrement d'une entente collective ne suffit pas à remplacer une loi. Bien sûr, nous pouvons encadrer un artiste et lui négocier un bon contrat sur le plan pécuniaire, mais nous ne pouvons jamais lui garantir que sa voix ne sera pas transformée, en plus d'être modélisée, pour servir à autre chose. Alors, nous ne pouvons pas protéger nos artistes, en ce moment. Quand nous disons non, nous perdons les contrats.

Martin Champoux: Il y a plein d'exemples où l'on utilise carrément à des fins frauduleuses non seulement la voix, mais aussi l'image des artistes.

Les artistes sont-ils un peu frileux à l'égard de l'intelligence artificielle non seulement pour la réglementation et les dangers que ça apporte, mais aussi pour l'outil qu'elle représente pour la création culturelle? Est-ce tout ça qui fait que les artistes ont plutôt envie de s'en éloigner, étant donné que, pour l'instant, ça ne leur cause que des problèmes?

En fait, l'arrivée de cette technologie apporte-t-elle du positif aux artistes?

Tania Kontoyanni: Pour les artistes interprètes, il y a peu de positif, la raison étant que nous sommes des interprètes.

Pour les artistes créateurs, il y a effectivement la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle comme outil, et les artistes interprètes ne s'opposent pas à un tel usage, mais il faut qu'il y ait une présence humaine significative derrière l'œuvre.

Je ne vous mentirai pas, monsieur Champoux, les artistes interprètes ne voient pas quel est l'avantage actuellement de donner leur corps, leur voix et leur image.

En ce moment, le principal problème réside dans le fait que, quand des gens découvrent qu'ils sont victimes de l'intelligence artificielle générative, ils ne se sentent pas la force d'entreprendre des recours contre ces géants du développement ou ces géants de la diffusion comme Spotify, par exemple. Les artistes se sentent vraiment seuls devant ces recours.

Martin Champoux: Vous savez, ça fait déjà quelques réunions que le Comité consacre à ce sujet. C'est la septième, en fait. Parmi les témoins venus s'exprimer ici, certaines demandes ont été soulevées régulièrement. D'abord, on veut de la transparence, afin d'être capable de remonter à la source du contenu qui a inspiré le contenu généré par l'intelligence artificielle. On veut également que soit respecté le droit d'auteur, il va sans dire. Enfin, l'idée d'avoir ce qu'on appelle en latin un *opt-out*, c'est-à-dire l'option de se retirer, a aussi été exprimée assez régulièrement.

Selon vous, quelle serait la bonne combinaison à mettre en place en matière de réglementation ou d'encadrement? Avez-vous d'autres suggestions à ajouter à celles déjà soumises à quelques reprises devant le Comité?

Tania Kontoyanni: C'est sûr que la transparence est essentielle. Avant même que ce soit important pour les artistes, c'est important pour le consommateur. Je soulignais à quel point ça nous semble important que nos concitoyens et nos concitoyennes prennent toute la mesure de ce qui est en train d'arriver dans notre société. Souvent, la culture est un signe avant-coureur ou précurseur de ce qui s'en vient pour les autres métiers.

Une chose est sûre, c'est qu'il revient totalement aux artistes de décider s'ils veulent s'engager ou se désengager, s'ils veulent choisir l'option d'adhésion ou l'option de retrait. On ne devrait jamais supposer que ne pas choisir l'option d'adhésion signifie choisir l'option de retrait, et vice-versa. Ça devrait revenir à l'artiste créateur de dire si, oui ou non, il s'engage à donner ses interprétations.

Martin Champoux: Finalement, la notion de consentement qu'on apprend aux jeunes devrait aussi s'appliquer dans ce domaine.

Je vous remercie beaucoup, madame Kontoyanni.

Tania Kontoyanni: Je suis complètement d'accord avec vous. Merci, monsieur Champoux.

La présidente: Merci.

Monsieur Généreux, vous avez la parole pour cinq minutes.

Bernard Généreux (Côte-du-Sud—Rivière-du-Loup—Kataiskomik—Témiscouata, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie également tous les témoins.

Monsieur Côté, après avoir lu l'article de monsieur McKenna à votre sujet dans *La Presse*, je dois vous dire que j'ai été très impressionné par l'ensemble de vos projets. Je dois aussi avouer que je ne vous connaissais pas, ni vous ni vos œuvres.

Ce qui m'a beaucoup intéressé dans ce que vous faites, c'est que vous avez acheté une église pour y créer votre centre, alors je vous souhaite que Dieu soit avec vous. Ça aurait pu être un garage.

• (1725)

Pierre-Philippe Côté: C'est deux églises.

Bernard Généreux: Ah bon, c'est donc deux églises. Soit dit en passant, il y en a aussi à vendre dans ma circonscription, si vous avez d'autres projets.

C'est ça qui est intéressant dans ce que vous faites: premièrement, vous le faites en région; deuxièmement, vous le faites de façon durable et écologique. Vous transformez des bâtiments qui peuvent maintenant devenir des endroits où les artistes peuvent y mettre ou y stocker leurs œuvres de façon souveraine. En fait, cette souveraineté est un principe que je veux que vous m'expliquiez.

D'ailleurs, Mme Ghosh pourrait peut-être un jour devenir une de vos clientes. Je le souhaite, en fait. Vous pourriez aller mettre sur pied des installations dans le Nord ou le Grand Nord. J'ai même un endroit pour Mme Ghosh à Mistassini, si elle veut aller s'y installer.

Bref, votre technologie apporte différentes possibilités.

Vous avez aussi parlé des États-Unis et de l'importance d'être vraiment souverain au Québec et au Canada pour l'ensemble de nos artistes. Selon ce que nous entendons de la part des témoins, et nous

l'entendons même depuis un certain temps, il y a une fragilité, une suspicion importante à l'égard de ce qui se passe avec l'intelligence artificielle.

Je me trompe peut-être, mais j'ai vu en vous non pas Dieu, mais une solution potentielle pour l'ensemble des artistes.

Pouvez-vous nous expliquer particulièrement ce qu'est la souveraineté des données? Ça m'intéresse beaucoup.

Pierre-Philippe Côté: Merci, monsieur Généreux.

Je vais vous expliquer la façon dont ça s'est passé. En fait, tout est parti d'un besoin. Dans mon village de 500 habitants, l'église était abandonnée. Nous nous sommes donc demandé ce que nous allions en faire. Comme je suis un artiste, la première idée qui m'est venue a été d'en faire un studio de calibre international. C'est devenu un carrefour créatif communautaire. Nous avons même fait un jardin communautaire pédagogique multigénérationnel.

Nous avons acheté l'église pour 1 \$. Le premier hiver, dans cette magnifique construction de 1911, il faisait très froid. Nous chauffions l'église au mazout, un combustible fossile. Toutefois, un ami et collègue à moi faisait du minage de cryptomonnaie, et j'ai remarqué que, dans sa maison, il faisait 45 degrés Celsius alors qu'il faisait -35 degrés dehors. C'est parti de là. C'est parti d'un besoin. Lui, il avait besoin de mettre ses serveurs informatiques dans un endroit qui avait besoin de chauffage; nous, nous avions besoin de chauffage. Le premier hiver, en 2017, nous avons donc fait ce que nous avons appelé un feu de camp numérique. Nous avons pris tous les ordinateurs que nous pouvions, nous les avons branchés, en tenant compte de la capacité électrique que nous avions, et nous avons réussi à maintenir cette église de 10 000 pieds carrés, au plafond haut de 50 pieds, à 15 degrés pendant tout l'hiver sans brûler de mazout.

Après ça est venue l'idée d'utiliser la technologie que nous avons développée. Nous avons fait de la recherche-développement pendant quatre ans. Nous avons utilisé des bacs d'immersion pour mettre les serveurs dans de l'huile diélectrique, puis nous avons utilisé un échangeur thermique à plaques pour faire l'échange de chaleur vers un système de chauffage.

C'est là que nous nous sommes dit qu'il faudrait que le développement des centres de données soit fait de cette façon. En effet, au Québec, il y a 2 700 églises qui vont être vendues pour 1 \$, abandonnées ou démolies dans les cinq prochaines années, selon le Conseil du patrimoine religieux du Québec. Ce sont des infrastructures qui sont là, qui sont souvent dans les centres villageois, dans des milieux qui comptent 2 000 habitants ou moins et qui auraient besoin de développement sur leur territoire et de pieds carrés. Souvent, ces édifices sont abandonnés. On fait donc d'une pierre deux coups avec ça.

Bernard Généreux: C'est extraordinaire. Sincèrement, c'est une idée géniale. Le fait qu'elle vienne du monde artistique est très important, selon moi, car vous êtes désormais la preuve qu'on est capable de s'associer avec d'autres partenaires et de développer de telles technologies pour un besoin très précis, comme le vôtre.

Je vais vous ramener à l'importance des données souveraines, car vous n'avez pas répondu à cette partie de ma question. Je pense que c'est une question fondamentale, parce que les artistes canadiens et québécois aimeraient bien pouvoir avoir une forme de sécurité en ce qui concerne leurs œuvres.

Pouvez-vous nous expliquer exactement comment ça fonctionne?

Pierre-Philippe Côté: Certainement, je le ferai avec plaisir.

Prenons un cas hypothétique. Imaginons qu'un réalisateur ou un producteur québécois dépose un scénario à la SODEC, soit la Société de développement des entreprises culturelles, et qu'il est hébergé par Amazon Web Services, qui est propriétaire de Paramount Pictures. Si Paramount Pictures n'a pas trop d'idées cette semaine-là, il existe des mécanismes qu'elle peut utiliser pour invoquer des lois américaines comme la Patriot Act et la CLOUD Act. Je n'accuse personne de l'avoir fait, mais je me dis que, dans un monde où le savoir l'emporte, il pourrait potentiellement y avoir une brèche si une compagnie privée de services infonuagiques était directement en apparence de conflit d'intérêts en ce qui concerne la production de scénarios. Je me plais à dire, comme je l'ai d'ailleurs dit au ministre de la Culture et des Communications du Québec lors d'une rencontre il n'y a pas si longtemps, qu'il serait plausible que le scénario soit traduit, transformé et produit en film aux États-Unis avant même que le réalisateur ou la réalisatrice du Québec ait reçu un accusé de réception de la SODEC. C'était ma petite pointe à l'endroit de la SODEC.

Ce sont vraiment des situations possibles. En effet, il se pourrait que des compagnies américaines, pour augmenter leur compétitivité, invoquent la CLOUD Act et la Patriot Act pour avoir accès à de la technologie ou de la propriété intellectuelle qui a été développée par une autre compagnie et qui est hébergée sur des plateformes infonuagiques américaines. C'est comme si une personne donnait les clés de sa maison à son compétiteur en lui disant qu'il n'y a plus de secret et que tout est à lui. Dans les faits, tout n'est pas encore à lui, mais, potentiellement, tout pourrait être à lui.

• (1730)

La présidente: Merci.

[Traduction]

Madame Royer, vous avez maintenant la parole pour cinq minutes.

Zoe Royer (Port Moody—Coquitlam, Lib.): Je vous remercie, madame la présidente et nos estimés témoins.

Ma première question s'adresse à Mme Ghosh.

Vous avez soulevé d'importantes préoccupations au sujet de l'exactitude de l'IA, de la partialité des ensembles de données autochtones et du manque de transparence à l'égard des sources.

Dans ma propre circonscription de Port Moody—Coquitlam, la Première Nation Kwikwetlem a travaillé directement avec le district scolaire n° 43 et Microsoft Canada pour créer « *A Pacific Northwest Coast Experience* » dans Minecraft, qui est un jeu éducatif extraordinaire qui permet de construire un monde dans la tradition des Premières Nations Salish de la Côte.

Pour utiliser la technologie comme outil de narration et de préservation de la culture, mais sans que ce soit bâclé ou détourné, quelles balises ou quels modèles de gouvernance pourraient à votre avis garantir que le contenu numérique autochtone — qu'il s'agisse de la langue, des symboles ou de la tradition orale — est protégé de façon à ce que les communautés conservent le contrôle et puissent consentir à la manière dont leurs données sont utilisées dans les systèmes d'IA?

Archita Ghosh: Je ne sais pas exactement comment le gouvernement peut y jouer un rôle, mais de notre point de vue de petite entreprise, il pourrait créer un mini système d'IA au sein du grand

système, et en donner l'autorisation. J'ignore comment cette solution empêcherait que nos données se retrouvent partout ailleurs, mais nous serions au moins dans un espace contrôlé.

Dans le cadre de notre projet, nous avons identifié environ 200 à 300 artistes visuels autochtones. Nous obtiendrons leur consentement, puis leur accorderons une rémunération et le crédit. Nous les ajouterons à notre base de données, et nous utilisons leurs données et leurs images pour alimenter notre IA, ainsi que notre texte historique — pour la recherche sur les communautés culturelles — afin de produire les images dont nous avons besoin pour le film. Nous ne contrôlons pas la destination de toutes ces données, mais certainement de celles que nous utilisons. Aussi, nous accordons le crédit à ces artistes dans nos films.

Nous ne l'avons pas fait pour *RougeMania*, parce qu'il était un peu trop tôt. Nous nous sommes servis de nos propres recherches, mais nous avons utilisé des images trouvées sur Internet. Nous ne voulons plus procéder ainsi. Nous ne le faisons plus. Nous sommes en train de créer notre propre mini ensemble de données pour pouvoir au moins contrôler ce que nous mettons dans les films et la façon dont nous représentons la culture.

Je dirais qu'il est très difficile de trouver des archives sur les Autochtones comme on peut le faire pour de nombreuses autres cultures ici au Canada. Nous avons essayé. Nous nous sommes adressés à de nombreuses sources d'archives différentes. Nous ne trouvons rien. En ce qui nous concerne, nous ne savons vraiment pas où nous pouvons obtenir d'autres images, mais nous voulons le faire dans le respect des communautés dont nous utilisons les images.

Zoe Royer: Dans ma circonscription, il y a huit nations qui comptent de nombreux aînés. À mesure que leurs histoires seront enregistrées en ligne, nous espérons que ce contenu deviendra plus accessible, mais d'une manière qui est protégée, qui divulgue la source, qui assure une rémunération et qui maintient l'impartialité que nous voulons.

À votre connaissance, y a-t-il des pays — peut-être la Nouvelle-Zélande ou l'Australie — ou des modèles dont le Canada pourrait s'inspirer pour intégrer ces principes de consentement et de gouvernance commune?

• (1735)

Archita Ghosh: Je connais un peu la situation en Nouvelle-Zélande, surtout en ce qui concerne la langue, mais nous n'avons tout simplement pas consacré assez de temps à mener des recherches approfondies sur cette question. Je sais que de tels modèles existent.

Zoe Royer: D'accord. Merci beaucoup.

[Français]

La présidente: Monsieur Champoux, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Martin Champoux: Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame Kontoyanni, je me tourne à nouveau vers vous.

Lors de la première ou de la deuxième réunion que nous avons consacrée à cette étude, nous avons entendu le professeur Dave Anctil, que vous connaissez sûrement, puisqu'il a participé à un colloque sur la question en mai dernier.

Quand j'ai demandé au professeur Anctil si des métiers du secteur culturel étaient probablement déjà condamnés par l'intelligence artificielle, il nous a répondu assez spontanément que les illustrateurs et les doubleurs l'étaient. Je vous avoue que ça m'a fait un choc, parce que, même si nous nous doutions un petit peu que cette technologie allait les rendre très vulnérables, il reste que c'est un secteur qui est extrêmement cher au milieu de la culture du Québec. Nous sommes fiers de nos doubleurs. Nous sommes fiers du travail de doublage qui se fait comme nulle part ailleurs. Nous apportons à ces productions notre couleur. Certaines des productions doublées au Québec par les doubleurs du Québec connaissent ici un succès sans égal, justement grâce à la version québécoise de nos artistes doubleurs.

Cela étant dit, croyez-vous que nous pourrions sauver ce secteur, justement grâce à ce que nos artistes et nos talents réussissent à apporter aux productions et que l'intelligence artificielle ne pourra probablement pas apporter à court ou moyen terme?

Ma question est pleine d'optimisme, n'est-ce pas?

Tania Kontoyanni: Assurément.

Actuellement, si vous me demandez si nous perdons du travail pour les artistes de la voix, je vous répondrai que oui. Certains métiers ont déjà disparu parce que la solution de remplacement proposée par l'intelligence artificielle est moins exigeante. Je vous donne l'exemple de la vidéodescription, qui permet à toutes les personnes non voyantes de comprendre ce qui se passe dans une série. Ça nous appartenait auparavant, mais ça a complètement disparu, ça n'existe plus.

Dans le cas du doublage, la menace pèse en ce moment, mais la technologie n'est pas encore tout à fait au point. Je crois que c'est pour cette raison qu'en ce moment, nous avons énormément de demandes pour modéliser nos voix. L'expertise que nous avons ici s'est développée sur quelque 30 ou 40 ans, et elle est extrêmement pointue. C'est une technique qui prend des années à développer, et nous avons des experts ici. Effectivement, en ce moment, nous nous faisons beaucoup demander de modéliser nos voix, particulièrement les doubleurs. La plupart d'entre eux résistent en ce moment. Les grands développeurs sont en train de venir chercher l'expertise que nous avons au Québec.

Lorsqu'on parle de ça, il ne faut pas oublier que tout le travail de la voix est un travail d'appoint pour les artistes-interprètes autant qu'un métier ou une profession à temps plein. Pour plusieurs d'entre nous, c'est ce qui nous permet de dégager du temps et de l'argent pour réaliser des œuvres créatives qui sont davantage de l'art vivant, par exemple.

Martin Champoux: Merci beaucoup.

La présidente: Merci, monsieur Champoux.

[Traduction]

Monsieur Diotte, vous avez maintenant la parole pour cinq minutes.

Kerry Diotte (Edmonton Griesbach, PCC): Merci, madame la présidente.

Madame Enders, nous avons eu la chance d'entendre beaucoup d'Edmontoniens. Je viens moi-même d'Edmonton. Je vous souhaite la bienvenue.

Nous avons entendu de très bonnes choses au sujet de l'Alberta qui est un chef de file en matière d'innovation dans le domaine de

l'IA. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Comment faisons-nous preuve de leadership à ce chapitre? Que faisons-nous de mieux en Alberta?

Stephanie Enders: Essentiellement, l'Alberta investit dans l'innovation depuis longtemps. Le groupe des chercheurs fondateurs de ce qui allait devenir l'AMII a été mis sur pied il y a plus de 20 ans grâce à un investissement du gouvernement de l'Alberta, avant même que l'IA n'entre dans le cycle dans lequel nous trouvons maintenant. Nos chercheurs sont animés par un véritable esprit de collaboration et ont le sentiment d'être des spécialistes, mais demeurent néanmoins humbles et progressent au fil de leurs réussites. Notre innovation repose sur un héritage de longue date.

Depuis la création de l'organisme à but non lucratif dans le cadre de la Stratégie pancanadienne en matière d'IA, notre mandat est demeuré très clair: nous réfléchissons à l'interdépendance de ces piliers que sont l'invention, l'innovation et la diffusion. Ils sont interopérables, et sans l'un ou l'autre, ce grand succès dans notre province, notre ville et notre pays ne serait pas vraiment possible.

Sur un plan très concret, je pense que ce succès est la concrétisation — lors de cycles courts et très longs — de cet investissement massif dans les talents. Les diplômés d'AMII ont recueilli plus de 1,6 milliard de dollars en capital de risque. Cela se fait entre autres par l'entremise de programmes de démarrage très précis. Une partie de ces fonds est investie dans la recherche, passe par l'industrie pour ensuite retourner à la recherche jusqu'à ce qu'une étincelle jaillisse et que l'on se demande comment le produit sera commercialisé.

Cette situation nous a vraiment permis d'avancer. Je pense toutefois que nous avons connu du succès grâce à cet esprit de collaboration et à la recherche de voies à suivre véritablement positives, sachant qu'il existe de réels risques et des implications éthiques. D'un point de vue optimiste, la situation à ce chapitre est excellente.

• (1740)

Kerry Diotte: Merci.

Nombreux sont ceux qui affirment que l'IA prend des proportions inquiétantes. Que diriez-vous à un citoyen qui dit que l'IA est vraiment inquiétante?

Stephanie Enders: J'adore aller au cinéma. Ce que les gens ressentent par rapport à l'IA repose sur ces formidables récits culturels exposés au cinéma, qui sont merveilleux. Or, ces récits leur donnent aussi l'impression qu'il existe « une » IA et que c'est quelque chose qu'ils subissent. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous mettons tant l'accent sur les gens qui travaillent sur cette technologie et leurs motivations, et sur le fait qu'il s'agit d'un outil créé par des humains destiné à l'usage des humains. Nous décomposons l'IA en ce que nous appelons les quatre P. Comme on le ferait avec tout autre modèle d'affaires, on peut utiliser l'IA pour projeter, prévenir, personnaliser et produire des choses. Cette approche aide les gens à donner une forme concrète à l'IA.

Kerry Diotte: Pouvez-vous nous donner des exemples anecdotiques de cela? Je pense que beaucoup de gens croient que l'IA consiste simplement, par exemple, à créer un meilleur moteur de recherche, etc.

Stephanie Enders: Oui. En ce moment, je donne l'exemple d'une entreprise en démarrage de Calgary appelée ZeroSound. Elle utilise l'apprentissage par renforcement pour éliminer le bruit en temps réel sur les chantiers industriels. Pensez au casque d'écoute antibruit que vous portez lorsque vous êtes dans un avion. Comment transposer cette technologie dans le monde réel, où les conditions peuvent changer rapidement? La vitesse d'une machine modifie le niveau de bruit qu'elle produit, tout comme l'achalandage de véhicules dans la rue. Comment pouvons-nous utiliser des systèmes en temps réel pour réduire les préjudices causés aux citoyens et les utiliser également à des fins économiques?

Je pense qu'il y a également beaucoup de possibilités dans le système de santé. Prenons, par exemple, le scribe médical. M. Ross Mitchell se concentre sur cette technologie qui aide les urgentologues à utiliser leur temps plus efficacement, à vraiment se concentrer sur les soins prodigués aux patients et à l'exactitude de leurs tâches, plutôt que sur les exigences administratives de leur travail.

Il existe aussi de nombreuses possibilités dans les industries culturelles. Nous le constatons dans le travail que mènent des organismes comme la Artificial Agency d'Alex Kearney, qui utilise ces technologies perturbatrices pour soutenir des modèles d'affaires créatifs.

Kerry Diotte: On craint souvent que l'intelligence artificielle ne fasse disparaître des emplois. Qu'en pensez-vous?

Stephanie Enders: Je pense que c'est une crainte réaliste, car il s'agit d'un changement technologique radical. Tout changement modifiera le mode de travail des gens. Nous réfléchissons très sérieusement aux fonctions précises d'un emploi qui pourraient être touchées et aux responsabilités qui nous incombent pour préparer les gens à ce changement dans leur travail. C'est probablement l'élément le plus important: des tâches précises seront touchées, et elles le seront par différents types d'intelligence artificielle.

Kerry Diotte: Je comprends. Merci.

[Français]

La présidente: Monsieur Ntumba, vous avez la parole pour cinq minutes.

Bienvenu-Olivier Ntumba (Mont-Saint-Bruno—L'Acadie, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame Kontoyanni, tantôt, j'écoutais la question qu'a posée mon collègue, et j'aimerais que vous puissiez développer davantage votre pensée à ce sujet.

Jusqu'où l'intelligence artificielle va-t-elle nuire au doublage? À quel point pourrions-nous dire que c'est la fin du doublage réalisé par les artistes interprètes, que l'intelligence artificielle a tout comblé ou que l'intelligence artificielle a posé quelque chose qui est devenu irréversible?

Tania Kontoyanni: Je crois que ça se fera à court terme. Pour l'instant, ce qu'on entend, c'est qu'il y a encore des défaillances dans la technologie, ce qui fait que les gens ne supportent pas très bien le doublage entièrement fait par l'intelligence artificielle. Cependant, compte tenu de l'entraînement, de toutes les voix qui existent et du doublage de qualité, d'après moi, c'est une question de temps avant que ça disparaisse complètement. Ce sera à court terme.

• (1745)

Bienvenu-Olivier Ntumba: Si je comprends bien, l'intelligence artificielle va finir par remplacer, à court terme, le doublage fait par

les artistes interprètes. Les acteurs qui font le doublage ici, au Québec, vont devoir commencer à penser à trouver un autre emploi, si je peux le dire ainsi pour mieux refléter leur façon de penser. Il faut qu'ils puissent aller voir ailleurs.

Comment pouvez-vous expliquer cette situation? Que pouvons-nous faire pour éviter que ça arrive?

Tania Kontoyanni: Assurément, il y a une période où il faut protéger nos travailleurs. Il faut surtout protéger cette expertise qui a été développée pendant toutes ces années.

Quand nous, les acteurs, doublons un film, il y a une énorme qualité artistique dans ce travail. Nous rendons honneur à une émotion humaine en l'humanisant nous-mêmes au moyen de notre langue. C'est le reflet de notre langue et de notre âme culturelle et artistique qui s'expriment à travers ça. Ce n'est pas quelque chose à négliger. Le doublage n'est pas une simple technique désincarnée. C'est la même chose pour tout le travail de la voix, d'ailleurs. Pensez aux chanteurs et aux chanteuses. Ce sont également des travailleurs de la voix. Il y a un engagement artistique profond dans la voix. La voix est une de nos caractéristiques identitaires, de la même façon que l'image et le corps. C'est reconnu comme étant un facteur de notre identité.

Je crois qu'il faut protéger ces travailleurs. On entend souvent dire qu'on doit aider les gens à se réorienter. Je comprends ça. Cependant, demandez à des artistes s'ils ont envie d'être réorientés. Bien sûr, on doit utiliser l'intelligence artificielle pour protéger, guérir et soigner notre société. Toutefois, demandez aux artistes s'ils ont envie d'être remplacés par l'intelligence artificielle. Je suis sûr que mes homologues de la Writers Guild of Canada sont d'accord avec moi là-dessus. Nous avons envie d'écrire et de dire nos histoires.

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci beaucoup, madame Kontoyanni.

Bonjour, madame Ghosh. Nous nous sommes vus dans mon bureau, il y a quelques semaines.

Il y a des stéréotypes liés aux Premières Nations, et l'intelligence artificielle apporte ses qualités et ses points négatifs. Comment l'intelligence artificielle peut-elle aider à combattre ces stéréotypes?

[Traduction]

Archita Ghosh: Les stéréotypes existent à cause de tous les vices qui existent dans la société et qui se retrouvent sur Internet. Nous pouvons changer la donne, je le répète, en revenant au petit ensemble de données. Tout doit venir de la recherche qui n'a pas été menée. C'est ce que nous faisons à Films Rezolution depuis 25 ans. Nous avons travaillé avec des communautés de partout aux États-Unis et au Canada. Nous avons mené de nombreuses recherches dans ce domaine.

Nous avons besoin d'un projet dans le cadre duquel nous annosons la recherche. Nous pouvons ensuite réinsérer les données dans des modèles d'intelligence artificielle et, si elles sont intégrées dans un modèle plus vaste, elles peuvent, dans une certaine mesure, atténuer tous les préjugés et les stéréotypes qui existent à l'heure actuelle. Ils sont terribles. J'ai fait une brève présentation que je n'ai pas pu vous montrer aujourd'hui. Il s'agit d'une brève présentation que nous avons préparée pour le documentaire *Rougmania* à propos de notre point de départ et de notre point d'arrivée. Ces stéréotypes sont épouvantables. Il faut recueillir des renseignements, annoter la recherche, et veiller à ce que cela se fasse par une entreprise ou une entité qui se soucie réellement de ce qui est présenté: nous.

Je dirais qu'il en va de même pour la langue. La langue est également un élément important. Les langues autochtones ne sont pas aussi présentes que de nombreuses autres langues. Une partie de notre travail consiste à présenter les langues et les images qui reflètent tout ce que possèdent les véritables communautés autochtones.

[Français]

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci.

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie.

Monsieur Dawson, vous êtes le suivant. Vous avez la parole pour cinq minutes.

Mike Dawson (Miramichi—Grand Lake, PCC): Je vais céder mon temps de parole à mon collègue.

[Français]

La présidente: Monsieur Gagné, vous avez la parole.

Bernard Gagné: C'est avec plaisir que je vais prendre le temps de parole de mon collègue.

Je reviens vers vous, monsieur Côté.

Selon ce que je comprends, vous utilisez des chaînes de blocs dans votre technologie, n'est-ce pas?

• (1750)

Pierre-Philippe Côté: Non. Nous avons des partenaires technologiques qui utilisent des chaînes de blocs, mais c'est surtout pour assurer la traçabilité des crédits carbone et des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Orio n'utilise pas de cryptographie, de cryptomonnaie ou de choses de ce genre. C'est vraiment une compagnie d'infonuagique.

Bernard Gagné: Est-ce que c'était votre volonté ou est-ce que c'est simplement comme ça que ça s'est présenté?

Pierre-Philippe Côté: Il y a une autre compagnie qui travaille dans le domaine pour récupérer la chaleur de centres de données, mais, dans ce cas, il s'agit de centres de données de cryptographie. Cette compagnie fait aussi du chauffage, entre autres.

Chez Orio, nous avons vraiment choisi de nous intéresser aux industries créatives, qui sont très mal servies par les géants du Web. Il faut dire qu'entraîner des modèles pour créer des images et de la musique, c'est très spécifique. Pour éviter les dérives que nous imaginons dans l'avenir, nous trouvons que c'est important de les aider en utilisant un réseau infonuagique souverain.

Chez Orio, nous faisons de l'entraînement de grands modèles de langage, et nous travaillons avec des processeurs graphiques, des unités centrales de traitement et du stockage de données. C'est comme un serveur infonuagique classique, mais un peu différent. C'est comme comparer une Ferrari à une grosse Cadillac.

Bernard Gagné: Tout ce que vous venez de dire est du chinois pour moi, mais j'imagine que les gens comprennent ce que ça veut dire.

Lundi, M. Chan est venu témoigner. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'écouter son témoignage. C'est un artiste actuellement en résidence à Bibliothèque et Archives Canada, si je ne m'abuse. Il travaille avec les technologies de l'intelligence artificielle. Il a aussi parlé des *NFT*.

[Traduction]

Pierre-Philippe Côté: L'acronyme *NFT* désigne les jetons non fongibles.

[Français]

Bernard Gagné: C'est ça. C'est justement en lien avec les chaînes de blocs. Ça permet de garantir l'authenticité et la traçabilité des œuvres.

Tantôt, Mme Ghosh parlait de tout ce qui touchait aux Premières Nations, à leurs catalogues, etc. Ces catalogues pourraient-ils potentiellement être triés et mis sur un serveur comme le vôtre, pour qu'on ait cette traçabilité afin de s'assurer de leur authenticité à long terme?

Pierre-Philippe Côté: Vous soulevez un point très intéressant, monsieur Gagné.

En fait, la chaîne de blocs sert à la traçabilité aux fins de la répartition des droits d'auteur. Dans les jetons non fongibles, il y a des contrats intelligents. Il y a aussi une initiative qui a été active au Québec pour assurer une répartition intelligente des droits d'auteur en tenant compte de la genèse d'une œuvre depuis sa création.

Prenons l'exemple où mes deux collègues et moi décidions de créer une œuvre ensemble. Selon la règle de Nashville, qui est populaire dans le milieu, la répartition des droits d'auteur se ferait à raison d'un tiers pour chacun. Par la suite, l'œuvre ferait sa vie. Un contrat intelligent serait rattaché à cette œuvre par l'entremise d'une chaîne de blocs immuable. Ensuite, l'intelligence artificielle pourrait reconnaître que cette œuvre a été jouée ou diffusée dans un stade et, grâce aux outils de géolocalisation dans les téléphones, déterminer que 5 000 personnes étaient présentes et ont toutes entendu la chanson que nous aurions composée. Il y aurait donc une rétribution pour la prestation publique, qui passerait par la SOCAN, soit la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, ou peut-être même par des dispositifs de répartition intelligente des droits d'auteur, et alors ces droits pourraient être distribués aux ayants droit directement par la chaîne de blocs, de façon quasi instantanée.

Bernard Gagné: Je comprends que c'est une grande question, très large, et même fondamentale, mais comment voyez-vous l'avenir des artistes, étant vous-même un artiste? La représentante de l'Union des artistes vient de dire que, pour les artistes, il y avait potentiellement un nuage gris devant. Est-ce que vous voyez quand même de grandes possibilités?

Personnellement, je vois de grandes possibilités. Je ne suis pas moi-même un artiste, mais, juste pour le plaisir de mes collègues, et particulièrement M. Myles, j'ai composé une chanson cette semaine. Malheureusement, mon stagiaire, Shane, n'a pas eu le temps d'ajouter ma voix à la trame sonore. J'aimerais maintenant l'entreposer dans vos installations, pour m'assurer que personne ne pourra jamais l'utiliser.

À vrai dire, j'ai entré dans un outil d'intelligence artificielle mon nom et celui de ma circonscription, et mon stagiaire lui a demandé d'écrire une chanson. Elle est extraordinaire et les paroles sont fantastiques. Elle fait allusion notamment à qui je suis dans ma circonscription, sur un air particulier.

Monsieur Myles, je vous garantis que je ne la chanterai pas, mais je pourrais quand même enregistrer ma voix et faire jouer la chanson avec ma voix. C'est déliant. Finalement, nous sommes rendus dans l'ère du futur.

Bref, est-ce que vous voyez un avenir pour les artistes? Voilà l'essence de ma question.

• (1755)

Pierre-Philippe Côté: Je crois qu'il y aura toujours une immense place pour les artistes et les créateurs.

Pour moi, l'intelligence artificielle est un outil. C'est quelque chose qui me permet de faire du meilleur art, qui me permet de sortir des sentiers battus et qui me donne des moyens. Par exemple, nous savons que les budgets diminuent toujours, notamment en production et en culture. Chaque fois que j'ai un contrat de musique de film, on me dit que je dois avoir fini le travail pour demain matin et, à titre d'inspiration, on m'envoie de la musique de Hans Zimmer. Or, ce sont des pistes sonores jouées par des orchestres symphoniques à Hollywood qui ont coûté 3 millions de dollars à produire. On s'attend à ce que nous fassions ça en claquant des doigts.

L'intelligence artificielle est donc un outil à notre disposition, mais l'artiste derrière prendra toujours les décisions et utilisera toujours son sens artistique pour transformer les matières premières en œuvres. Par exemple, si on fait une cinquantaine de requêtes dans Suno pour un quatuor à cordes comprenant des éléments très précis, sur cinq minutes de musique, il y aura peut-être douze secondes très bonnes et utilisables. C'est là qu'on en est en ce moment.

Il y a aussi le fait que nous ne savons pas où l'intelligence artificielle a été entraînée...

La présidente: Excusez-moi de vous interrompre, mais le temps de parole de M. Généreux est écoulé.

[Traduction]

Monsieur Myles, vous avez la parole pour cinq minutes.

David Myles (Fredericton—Oromocto, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci beaucoup. Je dois dire que je n'ai jamais été aussi heureux de siéger à ce comité. J'adore cette étude et je pense qu'elle est très intéressante. Je suis surtout heureux d'être ici parce que je me dois de réagir à un commentaire formulé plus tôt en comité, à savoir que les artistes demandent la charité.

J'ai été artiste pendant 20 ans. Je suis très fier d'être un parlementaire. Les artistes sont de petites entreprises. Ce sont des entrepreneurs. Ils se trouvent dans chacune de vos circonscriptions. Leurs marges de profit sont minimes. Ils prennent d'énormes risques, et,

au même titre que les petites entreprises établies dans vos circonscriptions, ce sont des entrepreneurs. C'est ce qui m'intéresse en tant qu'artiste et maintenant en tant que parlementaire.

Ce n'est certainement pas ainsi que je dirigeais mon entreprise. Ce n'est pas ainsi que les artistes à succès que je connaissais géraient leur entreprise. Ils les géraient à titre d'entrepreneurs, avec des marges bénéficiaires minuscules et en prenant d'énormes risques. Ils travaillaient sans relâche. Je suis très fier de faire partie de ce comité et d'avoir l'occasion d'aborder ces questions afin de déterminer comment notre comité peut aider les artistes en leur qualité d'entrepreneurs. C'est vraiment ce que nous essayons de faire. Personne ne veut la charité. Je ne dirais jamais cela de quelque industrie que ce soit, et encore moins d'une industrie qui emploie des centaines de milliers de Canadiens partout au pays, dans chacune de nos circonscriptions.

Il ne faut pas perdre de vue notre objectif: nous voulons aider les artistes, qui sont des entreprises, des entrepreneurs légitimes qui contribuent à l'économie canadienne. Ils ne veulent pas être perçus comme étant moins importants. Ce n'est pas la raison pour laquelle ils s'engagent dans cette voie. Personne ne devient artiste pour demander la charité. Les gens deviennent artistes parce qu'ils sont passionnés.

Il fallait que je le dise, et je le ferai chaque fois que j'en aurai l'occasion. Il est très important de reconnaître que c'est la raison pour laquelle les gens s'engagent dans cette voie. Ce sont des entrepreneurs. Vous comprenez cela, vous aussi. Je suis sûr qu'il y a des gens dans vos milieux qui sont de cet avis. Les artistes font ce qu'ils font parce que l'art leur tient à cœur. Ils ont à cœur l'intérêt du pays. Les gens pour qui ils chantent, leur public, comptent pour eux. Ils travaillent sans relâche pour eux. Il en va de même pour les peintres et tous les autres artistes.

Cela dit, je tiens à souligner qu'il s'agit là de l'un des éléments les plus importants de cette conversation qui porte sur l'intelligence artificielle. Je suis très heureux que nous respections les artistes en tant qu'entreprises, car cela signifie — mettant de côté ce qu'ont dit mes homologues, puisque nous ne voulons pas de cadeaux — que nous renforcerons leurs droits d'auteur et leur propriété intellectuelle. Cela leur appartient. Cela concerne leur entreprise. Nous allons leur donner des pouvoirs en matière d'octroi de licences, car cela concerne leur entreprise. Nous allons veiller à ce que ces modèles soient transparents, car cela concerne leur entreprise. Ce n'est pas de la charité; ce sont des leviers économiques dont nous ne privons pas les autres petites entreprises.

Monsieur Côté, vous pourriez peut-être nous parler de la façon dont nous pouvons aider les artistes en tant que petites entreprises à l'ère de l'intelligence artificielle.

Pierre-Philippe Côté: Je suis ravi que vous ayez soulevé cette question. Je vous remercie de cette intervention.

Lorsque le CD et la cassette ont été inventés et que les artistes ne pouvaient soudainement plus compter sur la vente de vinyles, un mécanisme a été mis en place pour veiller à ce qu'une partie du prix payé pour chaque cassette ou CD vierge — je pense que c'était 10 % à l'époque — soit remise aux titulaires de droits d'auteur. On savait que leur musique serait gravée sur ces CD.

Ce téléphone contient une grande quantité de gigaoctets de musique, d'information et d'autres éléments. Lorsque je l'ai acheté, aucune somme n'a été remise aux créateurs. Je n'aurais pas besoin de 128 gigaoctets si ce n'était des films ou de la diffusion en continu. De plus, les fournisseurs Internet... Vous n'auriez pas besoin de 100 gigaoctets ou de 10 gigaoctets à la maison si ce n'était du contenu diffusé en continu. Ces gens ne paient pas leur juste part.

J'aimerais revenir aux subventions. M. Jean-Martin Aussant a dit quelque chose de fort brillant dans un balado. Le travailleur de la construction qui refait la route devant mon église reçoit la totalité des fonds dont il a besoin pour faire ce travail du gouvernement. Or, nous ne disons pas que c'est de la charité. Ce travailleur est là, et il facture parfois le double de ce que vaut cette tâche, mais il est là, et il reçoit la totalité de son argent de la part du gouvernement. Nous, les artistes, devons couvrir 50 % des coûts. Si je veux faire un album dont la production coûte 100 000 \$, je dois trouver 50 000 \$ et espérer ensuite obtenir 50 000 \$ de l'organisme FACTOR. La plupart du temps, c'est 85 % et on obtient 84,5 %, parce qu'il y a beaucoup de gens qui veulent obtenir ces fonds.

Les gens éprouvent des difficultés. Je n'ai pas lancé d'album en huit ans, parce que je suis entrepreneur social, entrepreneur immobilier, entrepreneur technologique et éditeur. J'avais une maison de disques. J'ai aidé de nombreux artistes à diffuser leurs albums et à se lancer, et j'ai investi une bonne partie de mon argent personnel dans l'organisme sans but lucratif que j'ai cofondé il y a huit ans.

Je trouve très triste que certaines personnes pensent que les artistes et les gens du milieu culturel ne font que demander la charité. Nous contribuons beaucoup à la société, par exemple en innovant sur le plan technologique, en proposant de nombreuses choses à la société et en renforçant le tissu social.

Je vous remercie de la question et de cette observation.

• (1800)

La présidente: Merci.

[Français]

Monsieur Champoux, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Martin Champoux: Merci, madame la présidente.

Je vais essayer d'intervenir rapidement.

Monsieur Côté, vous avez parlé de la copie privée et de la somme qui était prélevée pour les cassettes et les CD, qui était de quelques sous. Au départ, je crois qu'on prélevait 0,05 \$ pour les cassettes et 0,25 \$ pour les CD. Ces taux sont toujours en vigueur; je pense que c'est rendu à 0,29 \$. Il y a quand même une demande de l'industrie de renouveler cette redevance en l'appliquant aux appareils. D'ailleurs, comme vous l'avez dit, ça ne paraîtrait pas pour les consommateurs. De plus, ça générerait des dizaines de millions de dollars en revenus pour les artistes et les ayants droit. C'est ridicule que le gouvernement n'ait pas encore statué là-dessus.

Je vous remercie donc d'avoir abordé le sujet. Pour une fois au cours de cette réunion, je comprenais ce dont vous parliez. En effet, il faudra que je réécoute l'enregistrement du Comité pour bien assimiler tous les éléments techniques dont vous avez parlé précédemment.

Madame Kontoyanni, je m'adresse de nouveau à vous. Je voudrais que nous parlions de découvrabilité. Tantôt, nous avons parlé

du droit des artistes à choisir l'option d'adhésion ou pas, à fournir ou pas leur contenu pour nourrir la bête, comme on se plaît à le dire.

Ne pensez-vous pas que, si les artistes décident massivement de ne pas autoriser l'utilisation de leur contenu, une telle décision pourrait avoir un effet pervers et empêcher, en fin de compte, la découvrabilité de ce contenu qui serait généré ultérieurement par l'intelligence artificielle? Cela pourrait-il avoir pour effet que les contenus autochtones ou francophones, par exemple, ne soient pas valorisés ou risquent de disparaître à cause de cette technologie?

Tania Kontoyanni: Vous me parlez là de découvrabilité. Effectivement, je pense que l'intelligence artificielle s'entraîne à partir de tout. C'est là que nous voyons les biais. Est-ce qu'elle s'entraîne vraiment à partir d'authentiques contenus autochtones ou francophones canadiens? C'est difficile à dire.

Une chose est sûre: plus la quantité de nos œuvres accessibles est limitée, moins nous sommes représentés. C'est pour cette raison que j'appuie certaines propositions faites ici, à savoir qu'il faut nourrir nos propres outils d'intelligence artificielle si nous ne voulons pas disparaître.

Effectivement, il y a actuellement tout le défi de la découvrabilité. Il faut non seulement être découvrable, mais aussi exister quelque part dans un avenir où les œuvres générées par intelligence artificielle occuperont la plus grande place.

Même si je suis extrêmement optimiste, il faut néanmoins que l'artiste soit présent de façon significative derrière chaque œuvre. Par ailleurs, il faut faire une distinction dans le cas des artistes interprètes. Honnêtement, quel avantage ai-je, en tant qu'actrice, à utiliser l'intelligence artificielle? C'est directement l'âme humaine qui s'exprime par l'entremise de mes collègues et moi. Dans le cas des créateurs, c'est autre chose; ils peuvent se servir de l'intelligence artificielle comme outil.

• (1805)

Martin Champoux: Merci beaucoup, madame Kontoyanni.

[Traduction]

La présidente: Madame Thomas, vous avez la parole pour cinq minutes.

Rachael Thomas: Parfait. Merci beaucoup.

Madame Enders, ma question s'adresse à vous.

Je me demande si vous pouvez formuler des observations sur la façon d'établir un équilibre dans le cadre réglementaire que l'on est en train d'élaborer à l'échelle fédérale en matière d'IA. Il va sans dire que nous voulons protéger l'innovation, la créativité et notre approche pour l'avenir, mais nous reconnaissons aussi que le fait d'avoir une complète liberté comporte peut-être des dangers ou des inconvénients. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

Stephanie Enders: Bien sûr.

Je reprendrai certains des commentaires formulés par des témoins précédents. Je pense qu'il est important de considérer l'application de la technologie et les risques possibles en lien avec les différentes façons de réglementer divers secteurs et les différents mécanismes dont dispose le gouvernement — de la réglementation aux politiques — avant de se pencher sur les directives.

L'IA est une technologie qui est utilisée dans une multitude de secteurs. Il existe de très bons mécanismes au sein du gouvernement et une réglementation dans des secteurs précis de l'industrie. Il est probable que l'une des voies à suivre serait d'examiner la réglementation existante sous l'angle de l'IA, plutôt que de penser à une réglementation que l'on appliquerait à toutes les technologies d'IA dans tous les domaines.

L'une des choses les plus importantes, à mon avis, est de faire en sorte que des voix éclairées participent aux discussions. Je reviens une fois de plus aux raisons pour lesquelles la littérature en matière d'IA est si importante. À mesure que nous discutons et tenons des consultations sur ce qu'il faudrait faire au chapitre de la réglementation, toutes les personnes concernées devraient être sur un pied d'égalité, afin qu'elles comprennent et parlent de cette technologie de façon éclairée et que leurs voix puissent être entendues et mises en lumière judicieusement.

Rachael Thomas: Je suis désolée. Vous allez peut-être devoir nous en dire un peu plus, parce que vous avez dit qu'il fallait examiner la question « sous l'angle de l'IA ». Qu'entendez-vous par là?

Stephanie Enders: Je le répète, je ne me présente pas ici en tant que spécialiste de la réglementation dans différents secteurs. Cela dit, vous voudrez peut-être réglementer ou aborder l'utilisation de l'IA dans le domaine de la santé d'une tout autre façon que vous le ferez pour les industries créatives. Il faut examiner la réglementation de l'IA par secteur ou par industrie, en plus d'examiner la réglementation de l'IA à plus grande échelle en tant que technologie qui est utilisée dans différents secteurs.

Rachael Thomas: Je vois.

J'aimerais en savoir plus sur le travail que vous accomplissez auprès des étudiants et des enseignants pour les aider à s'adapter à un monde où l'IA est de plus en plus utilisée dans une foule de domaines. Quel est le principal message ou le principal argument que vous voulez avancer dans le secteur de l'éducation alors que nous cherchons à nous adapter et à adopter l'IA?

Stephanie Enders: Je vais parler de deux programmes majeurs que nous avons mis sur pied dans le domaine de l'éducation.

Le premier s'arrime au programme scolaire de la maternelle à la 12^e année. Jusqu'à présent, nous avons donné à un millier d'enseignants du perfectionnement professionnel sur le fonctionnement de la technologie d'IA.

Nous développons aussi en collaboration des ressources qui se greffent au programme scolaire sur des matières qui ne se limitent pas aux STIM. Le programme en question permet de comprendre les possibilités et les applications de la technologie d'IA dans les différentes matières et à les adapter en fonction de l'âge. Le matériel que nous élaborons en collaboration avec les enseignants pour une classe de maternelle est très différent du matériel que nous présentons dans un cours de sciences sociales de 12^e année. Bref, le premier élément est la création de matériel en collaboration avec les enseignants et son harmonisation avec l'ensemble des matières du programme scolaire, et non pas seulement avec l'informatique.

L'autre programme est l'initiative nationale Préparation de la main-d'œuvre à l'IA, mise en œuvre en partenariat et financée par Google.org. En collaboration avec les établissements d'enseignement postsecondaire, nous nous efforçons d'intégrer des compétences en IA dans les programmes des différentes facultés. Plutôt que de se concentrer sur des cours, des certificats ou des diplômes portant entièrement sur l'IA, nous ajoutons la formation sur l'IA aux

programmes d'études tels que les soins infirmiers, la biologie, la finance et la comptabilité.

Le consortium compte pour l'instant 29 établissements d'enseignement postsecondaire comptant au total 500 000 étudiants. La formation fournira aux diplômés des connaissances sur l'IA à jour dont ils pourront se servir dès leur entrée sur le marché du travail. Étant donné l'évolution rapide de ce domaine, ces programmes leur permettront de faire des choix éclairés et d'adopter rapidement la technologie lorsqu'ils occuperont leur premier emploi.

• (1810)

Rachael Thomas: Merci.

Je vais utiliser les 20 secondes qu'il me reste pour présenter une motion. Comme il semble déjà y avoir un consentement unanime, la motion sera vite adoptée. Je propose:

Que, nonobstant les pratiques habituelles du Comité concernant l'accès aux documents et la distribution des documents:

- a) jusqu'à trois membres associés du Comité par parti soient autorisés à recevoir les avis de convocation et les avis de motion et à accéder au cartable numérique;
- b) que les noms des membres associés désignés soient communiqués par les bureaux des whips de chaque parti reconnu au greffier du Comité;
- c) que les dispositions de cette motion cessent d'être en vigueur à compter du lundi 26 janvier 2026 à moins qu'il en soit ordonné autrement.

La présidente: Avons-nous le consentement unanime?

(La motion est adoptée.)

La présidente: C'est parfait.

Monsieur Myles, vous avez la parole pour cinq minutes.

David Myles: Merci beaucoup.

Je suis allé à AMII, à Edmonton, cet automne. J'y ai vécu une expérience extraordinaire. Cet endroit est époustoufflant. Les choses que j'y ai vues et le travail qui s'y fait sont fascinants.

Une partie de ce qui nous pose des difficultés et ce dont nous avons abondamment discuté au Comité est de déterminer le niveau de transparence qu'il serait possible d'obtenir et la capacité à reconnaître de façon appropriée les œuvres dont se nourrit l'IA générative.

Madame Enders, vous pourriez peut-être en parler. Je ne connais pas l'aspect technique. Nous avons obtenu des réponses variables sur... Nous comprenons pourquoi c'est important, mais il faut aussi s'attarder à la façon dont les choses sont faites. Le concept de la chaîne de blocs est super intéressant, mais je me demande, même avec les modèles génératifs, quel serait le degré de clarté des résultats.

Stephanie Enders: Je mentionne que je ne suis pas une responsable technique à AMII. De mon point de vue, des choses comme la transparence et l'explicabilité consistent à appliquer les bons outils au bon moment. Il reste beaucoup de recherche à faire dans ce domaine, d'où la grande importance des investissements dans la recherche fondamentale. Il faut encore se pencher sur des aspects comme l'explicabilité et la transparence et sur d'autres processus tels que l'apprentissage automatique avec intervention humaine, que les artistes et les travailleurs de l'industrie pourraient trouver extrêmement intéressant.

Les pratiques mises en place par AMII pour favoriser la transparence selon notre cadre principal d'IA comprennent le recours à un certain nombre d'outils, notamment les notices de modèles préentraînés, pour encourager les entreprises à adopter certaines des pratiques en question. Lorsqu'une entreprise donnée développe pour elle-même un modèle préentraîné, tous les choix sur les expérimentations avec le modèle, les origines du modèle et les décisions prises aux différents stades du processus sont consignés dans des notices de modèle.

Les fiches techniques pour les ensembles de données constituent un autre outil, qui sert à conserver les données liées à un projet d'IA en particulier, notamment les informations sur la propriété, la gouvernance, la provenance et les décisions prises en cours de route.

Les utilisations de ces deux outils — les notices de modèles préentraînés et les fiches techniques — varient selon les entreprises, dont certaines, très ouvertes et transparentes, les publient pour que les consommateurs comprennent comment ces entreprises utilisent et recueillent les données et le modèle qui y est associé.

Sur une note plus technique, un outil dont se sert aussi le gouvernement du Canada, est l'évaluation de l'impact algorithmique, qui comprend des aspects comme la protection de la vie privée, la transparence et l'explicabilité. Ceux qui songent à adopter un système autonome doivent avoir une bonne compréhension des risques et des stratégies d'atténuation possibles avant de passer au développement du modèle préentraîné.

Je ne pourrais pas me prononcer sur les probabilités d'en arriver à une transparence complète de l'utilisation de l'IA dans l'industrie créative, mais je pense qu'il existe plusieurs outils intéressants et que la grande quantité de recherche qui reste à faire ouvrira de nouvelles possibilités dans ce domaine.

David Myles: Ce que vous décrivez est vraiment intéressant, entre autres parce que vous appliquez déjà ces pratiques dans votre organisation à un certain niveau et que vous le faites pour soutenir l'équité.

Stephanie Enders: Chaque application est différente. Il est très difficile de parler de l'IA de manière générale. La transparence intégrale pourrait être possible dans certains cas, mais plutôt difficile à atteindre dans d'autres.

David Myles: Merci.

Monsieur McDougall, je ne voudrais pas que vous vous sentiez mis de côté. Avez-vous des commentaires à formuler sur des choses en particulier qui se sont dites jusqu'à présent aujourd'hui et sur les répercussions sur votre travail, ou sur les thèmes qui ont été explorés?

• (1815)

Neal McDougall: J'aurais en effet quelque chose à ajouter. Merci de le demander.

Je voulais faire remarquer que nos membres travaillent dans l'industrie cinématographique et télévisuelle au pays, dont la valeur s'est chiffrée à 4,23 milliards de dollars ajoutés au PIB et qui a généré 71 000 emplois en 2023-2024. Cette composante du secteur des arts et de la culture a injecté 65 milliards de dollars dans l'économie canadienne en 2024. Les témoins qui se trouvent dans la salle représentent un secteur qui génère une activité économique considérable qu'il faut protéger, stimuler et dont il faut assurer la viabilité.

David Myles: Pourriez-vous dégager certains des problèmes concernant, disons, la transparence dans votre secteur?

Merci.

Neal McDougall: Un des principaux enjeux, comme je le disais, est la propriété intellectuelle et le respect des trois piliers — consentement, reconnaissance et indemnisation — aux stades de la récolte de données et de la production de résultats. Le contenu généré par l'IA n'est pas protégé par le droit d'auteur et toute possibilité qu'il le soit doit être éliminée. Voilà un des moyens de s'y prendre pour protéger les expressions artistiques créées par l'humain. Le droit d'auteur est le propre des auteurs humains, et non pas des machines. C'est le statu quo, et il faut le maintenir.

Nous voulons nous assurer que ce que nous appelons le blanchiment de droit d'auteur ne devienne pas monnaie courante. Ce stratagème consiste à ajouter une composante humaine à des résultats générés par l'IA pour être en mesure de les protéger par le droit d'auteur. C'est en fait une inversion perverse de la dynamique entre l'humain et la machine. La finalité des technologies a toujours été de faciliter et d'améliorer la vie des êtres humains. Il est impensable qu'elles puissent créer et commercialiser des œuvres artistiques lorsque, de notre côté, nous sommes encore obligés de faire la vaisselle et de tondre le gazon.

David Myles: Merci.

La présidente: Votre temps est écoulé. Je suis désolé.

[Français]

Monsieur Généreux, vous avez la parole pour cinq minutes.

Martin Champoux: Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

Il reste encore 13 minutes à la réunion d'aujourd'hui, et c'est la dernière que nous consacrons à cette étude. Je veux savoir si nous prévoyons prendre le temps, aujourd'hui, de donner des directives aux analystes pour la formulation de recommandations dans notre rapport. C'est quelque chose que nous devons faire à la fin d'une étude. Si nous voulons faire ça aujourd'hui, il faudrait prendre ça en considération dans nos calculs pour le temps qu'il nous reste.

La présidente: Oui, nous allons faire ça aujourd'hui, avant la fin de la réunion.

Martin Champoux: C'est bon, merci.

La présidente: Vous avez la parole, monsieur Généreux.

Bernard Généreux: Merci, madame la présidente.

Monsieur Côté, vous allez me trouver tannant, mais j'aimerais savoir comment vous est venue l'idée d'allier l'intelligence artificielle au métier d'artiste que vous faites. Au départ, vous êtes un artiste. À ma connaissance, vous n'étiez pas un maniaque de la technologie. Qu'est-ce qui a fait que, aujourd'hui, vous travaillez avec ces outils?

Pierre-Philippe Côté: Vous avez raison, je n'étais absolument pas un maniaque de la technologie.

En fait, j'ai fait la découverte de la puissance de ces outils comme créateur et comme entrepreneur en série. En effet, j'ai huit entreprises et une organisation à but non lucratif, et l'intelligence artificielle m'a offert des outils dont j'avais besoin en matière d'administration et de gestion, par exemple. J'ai aussi voulu découvrir le côté créatif de l'intelligence artificielle et les limites de ses possibilités. Il y a plein de processus qui nous facilitent la vie, mais il y en a plein d'autres qui nous la compliquent encore, pour l'instant. Malgré tout, je suis sûr que l'intelligence artificielle, à certains égards, transformera la création de certains artistes. Pour certains, ce sera pour le mieux. Pour d'autres, ce ne sera peut-être pas le cas.

Cela dit, je reste convaincu que c'est au bord d'un feu de camp, avec une guitare acoustique et une voix, bien entouré d'êtres humains, qu'on peut vivre les plus grandes émotions. Il y a ça aussi à considérer. Je ne crois pas que l'intelligence artificielle pourra remplacer de vraies émotions. Après tout, on parle d'intelligence « artificielle ».

• (1820)

Bernard Généreux: Je suis totalement d'accord avec vous.

C'est pour cette raison que j'ai décidé de lancer aujourd'hui ma carrière artistique.

Si mes collègues et les témoins me le permettent, je vais vous faire jouer un extrait de ma chanson. Mon agent créateur, Shane, n'a entré dans l'application que mon nom et le nom de ma circonscription. Écoutons ça. Ce n'est pas ma voix, cependant.

[Présentation audio]

Le monde entier vient de découvrir ma future carrière.

Des voix: Ha, ha! Bravo!

La présidente: Je passe maintenant la parole pour cinq minutes à M. Ntumba.

Bienvenu-Olivier Ntumba: Comment faire mieux après ça?

La présidente: Excusez-moi, monsieur Ntumba, je dois faire une précision. Je n'avais pas bien compris la question que M. Champoux m'a posée tout à l'heure.

La réunion du 17 novembre servira à donner les consignes à l'analyste. Je voulais aborder le sujet à la fin de la réunion, mais je tenais à clarifier tout de suite que nous n'allons pas avoir le temps de donner les instructions aujourd'hui. Beaucoup de membres du Comité sont de nouveaux députés, donc je pense que ça vaut la peine de passer deux heures à parler de cette étude en compagnie de l'analyste. L'analyste a peut-être besoin aussi que les membres du Comité lui précisent ce dont ils ont besoin.

Monsieur Champoux, vous avez la parole.

Martin Champoux: Je comprends ce que vous me dites. Vous tenez compte du fait qu'il y a de nouveaux députés autour de la table. Cependant, je ne pense pas que nous avons planifié l'horaire de l'automne en réservant une réunion complète de deux heures pour donner des instructions sur la production du rapport d'une étude. Je trouve que c'est beaucoup de temps consacré à la transmission d'instructions.

Les nouveaux députés sont entourés d'équipes qui peuvent très facilement les encadrer et les guider dans le processus. Donner des instructions pour une étude comme celle que nous venons de faire, ça prend 10 minutes, et non 2 heures. Il me semble que nous au-

rons dû planifier autrement la réunion du 17 novembre, dont vous parlez, parce que d'autres études et discussions attendent.

J'aurais aimé savoir à l'avance que nous avions condamné une réunion pour donner des directives de rédaction de rapport.

[Traduction]

La présidente: Madame Thomas, la parole est à vous.

Rachael Thomas: J'aurais un bref commentaire.

Je comprends le raisonnement de mon collègue. Deux heures pour donner des instructions pour une étude, c'est beaucoup et ce n'est peut-être pas l'utilisation la plus judicieuse de notre temps. Toutefois, nous ne savions pas qu'une partie de la réunion d'aujourd'hui allait être consacrée aux travaux du Comité. Par conséquent, nous ne nous sommes pas préparés à formuler des recommandations à l'intention des analystes.

J'encouragerais la présidente — en fait, c'est une demande — à organiser une réunion qui serait consacrée officiellement aux travaux du Comité, à annoncer cette réunion afin que nous sachions à quoi nous attendre et à nous remettre un ordre du jour afin que nous arrivions à la réunion le mieux préparé possible.

Je demanderais aussi que cette réunion ne soit pas seulement consacrée aux recommandations ou aux instructions en vue de la rédaction du rapport. Si je comprends bien, d'autres études s'en viennent. Il nous faudra faire des suggestions de témoins à inviter. Pourtant, on ne nous a pas encore confié officiellement cette tâche. Comme notre avis n'a pas été sollicité, nous attendons que la présidente nous dise où en est le Comité et quelle sera la suite des choses après la réunion d'aujourd'hui.

La présidente: Nous en discuterons le 17 novembre, puisque la réunion se tiendra à huis clos. Je pense que ce sera possible.

Je cède la parole à M. Ntumba.

[Français]

C'est votre tour de parole et vous avez cinq minutes.

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci beaucoup, madame la présidente.

Comme je le disais tantôt, je ne sais pas comment je pourrai faire mieux après l'intervention de M. Généreux, qui a enflammé la salle par sa belle musique.

Je me tourne vers vous, monsieur McDougall.

Lors des rencontres que nous avons eues à mon bureau, vous avez mentionné que les productions canadiennes étaient fortement dépendantes des politiques publiques comme la Loi sur la radiodiffusion ou le Fonds des médias du Canada.

À votre avis, quelles adaptations légales seraient nécessaires pour protéger les scénaristes dans un environnement où l'intelligence artificielle devient de plus en plus présente dans le processus créatif?

• (1825)

[Traduction]

Neal McDougall: Je répéterais entre autres ce que j'ai dit tout à l'heure sur la protection des résultats générés par l'IA. La protection du droit d'auteur et la commercialisation sont imbriquées. Tout tient à la façon dont le contenu est commercialisé et protégé par le droit d'auteur en vue de sa mise en marché. C'est une façon de...

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre, monsieur McDougall.

Il semble y avoir un problème avec l'interprétation. Nous allons voir si le problème peut être réglé.

Vous pouvez reprendre. Je suis désolée de cette interruption.

Neal McDougall: Je vous en prie.

La protection du droit d'auteur est un des éléments de l'équation. Un autre élément est de prévenir toute dérive des organismes de financement tels que le Fonds des médias du Canada et Téléfilm Canada vers le financement de contenus essentiellement générés par l'IA.

Je ne veux pas dire que c'est nécessairement ce qui va arriver, mais c'est quelque chose à surveiller pour que l'enthousiasme — probablement injustifié en partie — suscité par le contenu généré par l'IA ne sape pas les fonds nécessaires pour soutenir les 71 000 emplois que j'ai mentionnés plus tôt. Continuons à verser le financement de la culture aux êtres humains. Ce n'est pas un fonds technologique; c'est un fonds culturel destiné aux artistes.

[Français]

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci beaucoup.

Madame Kontoyanni, tantôt, à la suite de votre réponse, il y a une question que j'aurais voulu ajouter.

Les artistes craignent beaucoup pour leur image, leur voix et leur style. En revanche, j'ai entendu mon collègue d'en face dire, tantôt, qu'un aspect de la technologie devenait nécessaire et utile à l'être humain.

L'intelligence artificielle semble s'adapter davantage à l'humain et jouer le rôle de celui-ci dans le travail du doublage. L'industrie de la production audiovisuelle pourrait trouver moins cher d'utiliser l'intelligence artificielle pour remplacer le travail de l'humain. Comment peut-on garder l'humain pour bien transmettre les émotions dans le doublage de films?

Tania Kontoyanni: Comment garder et protéger ce travail? C'est toute la question qui se pose actuellement.

Tout d'abord, il faut reconnaître que ce travail est essentiel si nous voulons garder des artistes vivants parmi nous. Il y aura toujours des artistes autour d'un feu de camp avec une guitare. Ça, c'est garanti. Toutefois, si ça ne leur permet pas de gagner leur vie, nous allons les perdre, ce qui signifie perdre notre culture et laisser entrer des contenus de plus en plus étrangers ou construits autour d'une philosophie, une idéologie et une culture étrangères. Si nous ne réussissons pas à garder nos artistes vivants et nos voix réelles vivantes, permettez-moi de dire que le 51^e État arrivera de l'intérieur. On n'aura plus besoin de nous convaincre de quoi que ce soit.

Selon moi, l'essentiel est de trouver une façon de garder nos artistes les plus vivants possibles et nos œuvres les plus authentiques possibles, afin de garder nos voix vivantes et nos façons de concevoir l'art vivant. À mon avis, la question qu'il faut davantage se poser est la suivante: pouvons-nous nous permettre de perdre ces emplois, comme nation?

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Ntumba.

Monsieur Champoux, c'est à vous que revient le dernier tour de parole.

Martin Champoux: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je m'excuse auprès des témoins pour la discussion que nous avons eue quant à la fin de l'étude et aux recommandations. C'est une étape obligatoire, évidemment. Je n'avais pas en tête que nous allions tout régler, mais je pensais que nous pouvions prendre de l'avance en fournissant déjà nos directives et nos recommandations en vue de la prochaine réunion prévue pour traiter des travaux du Comité.

Je remercie les témoins. Leurs témoignages ont été extrêmement édifiants. Encore une fois, nous avons appris des choses. Nous avons entendu divers points de vue ainsi que des pistes de solutions. Il y avait quand même un peu d'optimisme et d'espoir dans le message de certains témoins; il y avait un peu de réalisme difficile à encaisser dans le message d'autres témoins. Cela dit, de façon générale, c'était extrêmement éclairant, alors je les en remercie sincèrement.

Madame la présidente, si le Comité me le permet, je vais utiliser mon temps de parole pour débattre d'une motion, dont j'ai déposé l'avis le 17 septembre. Elle concerne une étude que j'aimerais que nous réalisions après celle sur l'art autochtone, à laquelle nous avons convenu de consacrer deux rencontres après l'étude que nous terminons aujourd'hui.

Ma motion est la suivante:

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité:

- a) entreprenne une étude pour évaluer les effets que représente l'exposition des enfants et des adolescents aux contenus en ligne, notamment le contenu partagé par les influenceurs, sur les plateformes numériques et les réseaux sociaux;
- b) accorde un minimum de quatre (4) réunions à cette étude;
- c) fasse rapport de ses conclusions et de ses recommandations à la Chambre.

L'avis de motion a été déposé le 17 septembre. J'aimerais que nous entreprenions cette étude après les deux réunions déjà à l'horaire à la suite de celle que nous sommes en train de terminer.

● (1830)

[Traduction]

La présidente: Monsieur Myles, la parole est à vous.

[Français]

David Myles: Pour notre part, nous sommes tout à fait d'accord.

[Traduction]

Je voudrais présenter un léger amendement qui proposerait d'ajouter la réponse du gouvernement.

La présidente: Très bien. Y a-t-il d'autres commentaires?

(L'amendement est adopté.)

La présidente: Madame Thomas, la parole est à vous.

Rachael Thomas: J'ajouterais quelque chose, si je puis me permettre.

Normalement, le Comité passerait au prochain sujet dont l'étude a été approuvée et qui a fait l'objet d'un avis publié et approuvé par le Comité. Or, le prochain élément au calendrier est une étude sur les médias.

Mon collègue vient de présenter une motion — sur laquelle nous voterons bientôt — qui propose que l'étude qui y est indiquée soit la prochaine au calendrier. Si le Comité appuie la motion, j'irai en ce sens, mais je demanderais que l'étude sur les médias, qui avait fait consensus en septembre, soit entreprise après l'étude proposée par mon collègue, M. Champoux.

La présidente: Je ne suis pas certaine que ce soit un usage courant des comités de réaliser les études dans l'ordre établi au calendrier. La justice est une valeur primordiale pour le Comité. Nous terminons aujourd'hui une étude qui avait été proposée par le Parti libéral. Nous avons débattu de plusieurs motions présentées par le Parti conservateur. Ce serait équitable d'accorder au Bloc Québécois le choix de la prochaine étude en acceptant ce que propose M. Champoux. Le Comité peut très bien décider quelle sera la prochaine étude, et il le fait souvent en fonction de ce qui se passe dans le monde. Nos études sont fondées sur l'actualité.

Voilà ce que je pense.

Y a-t-il d'autres commentaires? S'il n'y en a pas, nous procédons au vote.

Monsieur Champoux, vous avez la parole.

[Français]

Martin Champoux: Madame la présidente, j'aimerais ajouter un commentaire.

Je me suis fié au plus récent horaire que nous avions. Je ne me souviens pas d'un engagement à ce que la présente étude soit suivie de celle sur les médias. Si tel est le cas, nous avons donc fait une entorse à l'horaire en ajoutant les deux réunions sur la question de l'art autochtone. Cependant, en toute bonne foi, si c'étaient les études que le Comité avait convenu de mener, ça ne me pose aucun problème. Cela dit, j'ai l'impression que nous avons beaucoup traité de la question des médias récemment, et les effets du contenu en ligne sur les enfants et les adolescents constituent quand même un problème extrêmement important pour tout le monde.

Or, si nous nous étions entendus autrement et que c'est ma mémoire qui fait défaut, je suis tout à fait d'accord pour faire les choses comme nous avons convenu de les faire.

Par contre, je ne vois rien à cet effet dans l'horaire que nous avons et qui est à jour, et je ne me souviens pas d'avoir eu cette discussion, mais, en toute bonne foi, si c'est ce dont nous avons convenu, je vous écoute.

La présidente: C'est très bien.

Quelqu'un d'autre voudrait-il intervenir?

[Traduction]

Devons-nous procéder avec un vote par appel nominal? Sommes-nous en faveur de la version modifiée de la motion proposée par M. Champoux?

(La motion modifiée est adoptée.)

La présidente: Je vais seulement mentionner quelque chose aux députés en vue de notre discussion sur les instructions de la rédaction du rapport prévue pour la prochaine réunion. Si vous avez le temps, je vous demanderais de prendre connaissance des témoignages que nous avons entendus pendant cette étude. Plusieurs témoignages étaient très convaincants. Vous pourriez relever des citations à intégrer au rapport.

Madame Tanguay, voulez-vous prendre la parole? Y a-t-il autre chose que vous voulez demander aux députés en vue du 17 novembre?

• (1835)

Liane Tanguay (attachée de recherche auprès du comité): Habituellement, nous demandons aux membres du Comité de dégager dans les témoignages les passages dont ils veulent que le rapport tienne compte. Nous accepterons aussi avec plaisir vos recommandations provisoires. Nous en formulons nous aussi un certain nombre en nous appuyant sur les témoignages.

Mon collègue et moi-même pouvons aussi fournir une synthèse provisoire, si vous pensez qu'un document de travail vous serait utile lorsque nous nous réunirons.

La présidente: Je remercie également le greffier. Il aimerait obtenir une liste des témoins pour l'étude de M. Champoux au plus tard à la fin de la semaine prochaine, si possible. Nous aurons alors deux semaines pour organiser les comparutions.

Les comparutions des témoins de l'étude sur la collection d'art autochtone qui se tiendra le 19 novembre sont organisées.

Allez-y, madame Thomas.

Rachael Thomas: Un des usages dans les autres comités où j'ai siégé est de fournir un calendrier qui nous permet de savoir à quoi nous attendre dans les semaines à venir. Pourrions-nous en obtenir un à la réunion sur les travaux du Comité du lundi 17 novembre, afin de discuter des événements au calendrier jusqu'à la fin de la session d'automne?

Merci.

La présidente: Les autres membres sont-ils satisfaits?

Je remercie encore une fois les témoins de leur présence. J'ajouterais que si vous voulez ajouter quelque chose au compte rendu que vous n'avez pas réussi à mentionner pendant la réunion — ou que certaines informations vous viennent en tête plus tard —, vous pouvez faire parvenir le tout au greffier. Les analystes auront accès à ces informations et les transmettront aux membres du Comité. Nous pourrions ainsi les inclure dans le rapport final de notre étude.

Merci encore une fois de nous avoir consacré du temps en ce dernier jour de cette étude vraiment intéressante.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>